



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman	17
Koidinov	21
La Daf de Chabat	22
Autour de la table du Shabbat.....	26
Haméir Laarets.....	28



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

CHABBAT TAZRIA

Ce Chabbath nous sortons trois Sifré Thora pour trois lectures distinctes: Celle de la Paracha de Tazria (la Paracha de la semaine) [Vayikra 12 et 13], celle de la Paracha de Roch 'Hodech (car ce Chabbath est aussi Roch 'Hodech) [Bamidbar 28, 1-15] et celle de la Parachat Ha'Hodech (car ce Chabbath tombe le premier Nissan) [Chémot 12, 1-20]. Nous pouvons remarquer que ces trois lectures ont un point commun: le thème de la naissance. En effet, la Paracha de Tazria commence par les Lois relatives à la naissance d'un enfant: «Lorsqu'une femme, ayant conçu, **enfantera un garçon...**» (Vayikra 12, 2). Concernant, Roch 'Hodech, il s'agit évidemment de la naissance de la lune: la néoménie. Enfin, le premier Nissan marque la naissance d'une nouvelle année, comme l'enseigne la Michna [**Roch HaChana 1, 1**]: «... Au premier Nissan, c'est le début de l'année [pour le compte] des règnes des rois et des fêtes», le mois de Nissan étant par ailleurs le premier des mois de l'année, comme il est dit: «Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année» (Chémot 12, 2). Il marque ainsi le renouveau de la nature, aussi est-il également appelé «'Hodech Haaviv» (Chémot 34, 18) – mois du printemps [«Aviv **אביב**» se décomposant en «Av Youd-Beth **אב י"ב**» - «le père des douze (mois)»]. Ces trois illustrations de la naissance font référence à la Délivrance du Peuple Juif. En effet, concernant «la naissance d'un **garçon**»

mentionnée au début de la Paracha de Tazria, le **Or Ha'Haïm** y voit l'allusion à la Délivrance sublime d'Israël («l'Assemblée d'Israël» désignée par la «femme») obtenue grâce aux Mitsvot et aux bonnes actions («ayant conçu» – littéralement, «ayant semencé - Tazria»)... Concernant, la naissance de la lune (Roch 'Hodech), la Guemara [**Soucca 29a**] atteste qu'«Israël est comparé à la lune» (les phases ascendantes et descendantes du Peuple Juif à l'instar de la lune). Aussi, Roch 'Hodech fait-il allusion au renouvellement d'Israël à l'époque messianique... Quant au premier Nissan, le Midrache [**Chémot Rabba 15**] enseigne: «Lorsque le Saint, béni soit-Il, a choisi Son Monde, Il y fixa des Raché 'Hodachim et des années; et lorsqu'Il choisit Yaacov et ses enfants, Il y fixa le Roch 'Hodech de la Délivrance dans lequel (au cours du mois) Israël a été délivré d'Egypte et dans laquelle plus tard il sera délivré, comme il est dit: 'Comme aux jours où tu sortis d'Egypte, Je lui ferai voir des merveilles' (Michée 7, 15)» Ainsi, la présence ce Chabbath d'une triple métaphore de la Délivrance d'Israël – cachet de solidité comme il est dit: «Un triple lien ne se rompt pas facilement» (Kohélet 4, 12), doit aider à renforcer notre Emouna de l'imminence de la Guéoula en ce mois de Nissan, conformément à la parole de nos Sages [**Roch Hachana 11a**]: «Au mois de Nissan, nos ancêtres furent libérés d'Egypte et au mois de Nissan, nous serons libérés.»

Collel

«Pourquoi la Loi relative à la naissance d'une fille diffère-t-elle de celle d'un garçon?»

Le Récit du Chabbat

A la première Croisade, Godefroy de Bouillon réunit une armée puissante pour reconquérir Jérusalem des mains des Arabes. Il entendit parler du célèbre érudit Juif Rabbi Chlomo Its'haki - connu sous les initiales de Rachi - qui vivait dans son pays. Sa sagesse exceptionnelle et son pouvoir de prédiction extraordinaire était reconnue aussi par les non-Juifs. Il désirait jouir de son conseil avant de se risquer à une expédition si périlleuse en Orient.

Il se rendit donc chez le Rabbi et lui dit: «J'ai rassemblé des troupes innombrables d'infanterie et de cavalerie pour reprendre la Ville Sainte des mains des Infidèles. Je me fie à mon armée puissante pour y réussir. Mais j'aimerais, avant de me mettre en route, entendre l'avis d'un homme saint comme vous. Ne craignez pas de me dire la vérité même si elle n'est pas agréable! Prévoyez-vous une victoire ou un avenir plus sombre, peut-être même une défaite?» «Votre Excellence, le duc», répondit Rachi, «je vois d'avance que vous réussirez à conquérir Jérusalem. Mais vous n'y régnerez que trois jours. Le quatrième jour, les Arabes reprendront le dessus, et vous chasseront de la Ville Sainte. Vous reviendrez

Tazria
1 Nissan 5782
2 Avril
2022
167

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nerot: 20h03
Motsaé Chabbat: 21h11

1) Il est écrit dans le Choul'han Aroukh (226, 1): «Tout celui qui sort dans les champs ou les vergers pendant le mois de Nissan et y voit des arbres fruitiers en fleurs doit réciter une bénédiction spéciale afin de rendre grâce à Dieu d'avoir créé un Monde aussi magnifique, rempli de créatures aussi agréables, dont les hommes peuvent jouir à loisir.» [«Béni soit-Tu Hachem notre Dieu, Roi du Monde, qui n'a fait manquer de rien dans Son Monde et qui a créé des créatures bonnes et des arbres bons pour que les humains en jouissent»]. On ne récite cette bénédiction qu'une seule fois par an, même si par la suite, on voit de nouveaux arbres en fleurs. On la récitera avec joie et ferveur, car la prochaine occasion de le faire ne se représentera pas l'année suivante. Cette bénédiction s'inscrit dans le cadre des «Birkot Hachéva'h» (bénédictions de louange à Dieu). Selon la Kabbale, cette bénédiction revêt une importance primordiale car elle délivre les âmes qui étaient réincarnées dans divers éléments de la Nature (**Ben Ich 'Haï**).

2) C'est pourquoi il est préférable à priori de réciter cette bénédiction en présence d'un Minyane, en dehors de la ville, dans des vergers regorgeant de toutes sortes d'arbres fruitiers. Elle aura alors un impact plus fort pour la «réparation» qui doit être accomplie. Mais selon la Loi stricte, on pourra le réciter à la vue de deux arbres fruitiers seulement, même s'ils sont de la même espèce et même si l'on se trouve à l'intérieur de la ville. Le fait de réciter la bénédiction avec empressement, le plus tôt possible dans le mois de Nissan est plus important que d'attendre de la réciter avec Minyane.

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Mari Myriam Hagege à Claudine Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Emma Simha Bat Myriam à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à William Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana

en France avec trois cavaliers seulement.» «Sauriez-vous me dire aussi comment je réussirai à conquérir Jérusalem?» l'interrogea Godefroy. «Grâce à une bataille acharnée, vous vous emparerez de la Ville Sainte. Mais après votre conquête, les Arabes réorganiseront leurs forces. Et feront un terrible carnage parmi vos soldats... Vous serez contraint de vous enfuir et d'abandonner la Ville Sainte.» Le duc, en entendant cette terrible prophétie, se sentit défaillir. Mais au bout de quelques instants il se ressaisit et dit d'un ton menaçant: «Peut-être dis-tu vrai, et tous ces désastres fondront sur moi, comme tu me l'as prédit, mais sache que si je reviens dans cette ville avec même quatre chevaux au lieu de trois - je jeterai ton corps aux chiens, et j'exterminerai tous tes frères juifs.» A ces mots, le duc fit volte-face, et sortit furieux de la maison de Rachi. Peu de temps plus tard, Godefroy partit en Terre Sainte à la tête de ses troupes. Tout ce que Rachi avait prédit se réalisa exactement: les Croisés réussirent à conquérir Jérusalem mais au bout de trois jours, les Arabes se jetèrent sur eux, et les massacrèrent sans pitié. Les cadavres s'amoncelèrent dans les rues. Les soldats de Godefroy durent prendre la retraite et abandonner la ville. Sur le chemin du retour, beaucoup de soldats périrent de maladie et d'épidémies de toutes sortes. Après quatre ans de voyage, de toute son armée puissante, il ne restait à Godefroy qu'une poignée de cavaliers! Il arriva en France avec trois soldats chevauchant à sa suite. Tout s'était déroulé exactement comme l'avait prédit Rachi. Mais le duc, aigri par sa défaite chercha à faire retomber sa colère sur le Rav juif. «Dès que j'arriverai en ville», se dit-il «je réaliserai ma menace! Le Rav juif m'a prédit que je reviendrais avec trois chevaux, et voilà que nous sommes quatre à chevaucher!» Mais D-ieu n'avait pas encore fini son compte avec le duc endurci. A l'instant où Godefroy entra avec ses trois cavaliers dans la ville, une pierre se détacha de la voûte et tomba sur le dernier cheval de son escorte. Le duc fut contraint alors de reconnaître que la prophétie de Rachi s'était réalisée pleinement. Encore tremblant de la mort à laquelle il venait d'échapper, il partit en direction de la maison du Rav juif pour s'excuser d'avoir été irrespectueux. Mais soudain, que vit-il? Que signifiait donc cette foule autour de sa demeure? Pourquoi tous les visages étaient-ils graves, et tous les yeux en pleurs? En s'approchant, le duc comprit. Il ne retrouverait plus le Rav pour lui avouer qu'il avait raison. Il venait de trépasser, et on s'appropriait à l'enterrer. Le duc se joignit à la foule qui accompagnait Rachi à sa dernière demeure. Lui aussi, avait appris à reconnaître qu'une grande lumière venait de s'éteindre, et il lui rendit les derniers honneurs.

Réponses

«Lorsqu'une femme, ayant conçu, **enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours...** Puis, trente-trois jours durant, la femme restera dans le sang de purification... **Si c'est une fille qu'elle met au Monde, elle sera impure deux semaines...** puis, durant soixante-six jours, elle restera dans le sang de purification» (Vayikra 12, 2-5). **Pourquoi les périodes d'impureté et de purification sont-elles, dans le cas de la naissance d'une fille, le double de celles relatives à la naissance d'un garçon?** La Michna [Niddah 3, 7] rapporte l'opinion de Rabbi Ichmaël selon laquelle la durée totale de purification correspond au temps d'élaboration du fœtus. L'embryon masculin devient fœtus au bout de quarante jours et l'embryon féminin au bout de quatre-vingts. Le Talmud ne retient pas cette thèse et stipule que le temps d'accomplissement du fœtus est de quarante jours quel que soit le sexe. Aussi, la différence des durées d'impureté et de purification s'explique-t-elle par une différence de nature corporelle entre le garçon et la fille, ce qui occasionne des temps différents du rejet des impuretés post-natales [voir **Rabbénou Bé'hayé**]. A ce propos, le Talmud enseigne [Niddah 31b]: «Les élèves de Rabbi Chimone Ben Yokhaï lui ont demandé: Pourquoi la Thora ordonne-t-elle à une accouchée d'offrir un Sacrifice? Il leur répondit: Au moment où la femme s'accroupit [pour accoucher] elle s'empare et jure de ne plus avoir de rapports avec son mari, c'est pourquoi la Thora lui demande un Sacrifice (pour que ce serment lui soit pardonné)... **Et pourquoi la Thora stipule-t-elle qu'une femme qui a accouché d'un garçon [est pure] au bout de sept jours, et au bout de quatorze si c'est une fille?...** Parce qu'à la naissance d'un garçon, tout le Monde se réjouit; aussi regrette-t-elle son vœu au bout de sept jours; la naissance d'une fille, au contraire, attriste tout le Monde, et elle ne regrette son vœu qu'au bout de quatorze jours.» Le Maharcha commente: «Concernant un fils, les gens se réjouissent qu'il n'ait pas à subir plus tard les souffrances de l'accouchement. S'agissant d'une fille, tout le Monde s'attriste qu'elle ait elle aussi, à l'instar de sa mère, à subir les douleurs de l'enfantement». Le **Keli Yakar** quant à lui explique: «Si la femme qui accouche d'une fille est impure deux semaines, c'est qu'elle prend sur elle l'impureté de deux femmes: la sienne et celle de sa fille. Car toute femme est tributaire d'une impureté de sept jours liée à la faute originelle (qui eut pour conséquence la fameuse malédiction: **'Et tu enfanteras dans la douleur'**) et l'impureté s'ajoute à l'impureté.» Par ailleurs, 'Hava ayant fauté la première puis poussé son mari à fauter, son péché nécessite une **double** réparation (la purification pour une fille) par rapport à celle d'Adam (la purification pour un garçon) [Ets Daat Tov] [A noter que la femme qui accouche doit amener deux Sacrifices: un **Ola** (Holocauste) et un **'Hatat** (Expiatoire), car, explique le **Chem miChmouel**, la femme répare, à chaque naissance, la faute originelle de 'Hava. Cette première transgression fut en réalité composée de deux fautes: Tout d'abord dans la pensée lorsqu'elle crut les paroles du Serpent, puis par la suite lorsqu'elle mangea du fruit défendu. Par conséquent, lorsque la femme accouche et expie cette faute originelle, elle se doit d'amener deux Sacrifices: Un **Ola** (qui répare les mauvaises pensées - son parjure) et un **'Hatat** (qui répare les mauvaises actions).] Enfin, le **Baal Hatourim** donne l'explication suivante: La période de sept jours d'impureté de la femme qui a accouché d'un garçon peut être assimilée aux sept jours de deuil, puisque ce garçon qui vient au Monde est inéluctablement destiné à mourir un jour. La fille qui vient de naître, elle-aussi, est destinée à mourir, mais avant elle mettra des enfants au Monde destinés aussi à mourir, d'où une double période d'impureté assimilable à un double deuil.



Ce Chabbath nous lisons la dernière des quatre Parachyiot spéciales, instaurées par nos Sages entre le premier Adar et le premier Nissan [Michna Méguila 3, 4 - Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm 685]. Cette clôture est l'occasion de réfléchir sur le sens des quatre sections supplémentaires: **Chékálim** (le don du Demi-Chékel pour l'achat des sacrifices de la nouvelle année), **Zakhor** (l'extermination d'Amalek à proximité de Pourim), **Para** (la pureté d'Israël en vue du Korbane Pessa'h), **Ha'hodech** (la fête de Pessa'h annoncée le premier Nissan). 1) Le Talmud de Jérusalem [Méguila 3, 5] dit que les quatre Parachyiot supplémentaires ne doivent pas nécessairement être lues au cours de quatre Chabbat consécutifs. Il peut y avoir interruption entre elles, **excepté entre la troisième et la quatrième section: Para et Ha'hodech**. La Guémara y voit comme signe les «Quatre Coupes» de vin du Séder de Pessa'h pour lesquelles on ne fait pas, non plus, d'interruption entre la troisième et la quatrième Coupe. Sachant que les «Quatre Coupes» correspondent aux «Quatre Expressions» de la Délivrance d'Egypte ([**Véhotséti** - וְהוֹצֵאתִי: «Je vous sortirai» - [**Véhitsalti** - וְהִצַּלְתִּי: «Je vous délivrerai» - [**Végaaleti** - וְגָאַלְתִּי: «Je vous affranchirai» - [**Vélaka'hti** - וְלָקַחְתִּי: «Et Je vous prendrai» - voir Chémot 6, 6-7), le **Minhath Ani** établit le parallèle suivant: a) **Véhotséti**: Ce terme désigne l'arrêt des persécutions pour permettre aux Enfants d'Israël de «relever la tête». Parallèlement, la Paracha de Chékálim commence par les mots «lorsque tu relèveras la tête des Enfants d'Israël» [pour les dénombrer]. b) **Véhitsalti**: Il s'agit là de la libération de l'esclavage, d'une délivrance physique. Parallèlement, la Paracha de Zakhor nous rappelle le projet d'Amalek qui visait la disparition physique du Peuple d'Israël. c) **Végaaleti**: Ce terme désigne la délivrance spirituelle des Enfants d'Israël enfoncés dans les quarante-neuf portes d'impureté. Aussi, la Paracha de Para concerne-t-elle la pureté d'Israël. d) **Vélaka'hti**: Il s'agit du quatrième et ultime stade où D-ieu élit le Peuple d'Israël en lui donnant la Thora. Cette quatrième expression de délivrance est à mettre en parallèle avec la Paracha de Ha'hodech, qui expose la première Mitsva donnée au Peuple d'Israël [la sanctification du mois], prélude à leur acceptation de toutes les Mitsvot. Nous comprenons à présent la raison pour laquelle il ne peut pas y avoir d'interruption entre la troisième et la quatrième Paracha. En effet, la libération spirituelle - le rejet de l'impureté d'Egypte - doit être immédiatement suivie d'une progression vers le Bien véritable: L'attachement à D-ieu. 2) Les quatre Parachyiot correspondent aux quatre lettres du Nom ineffable de D-ieu, ordonnées ainsi: הויהי (à noter que cette permutation correspond à celle du mois de Sivan, ce qui indique que le Don de la Thora se prépare dès le Chabbath Chékálim - Imrei Yossef) [Kédouchat Lévi]. 3) Le don du Demi-Chékel [la conscience d'être qu'une moitié] montre à chaque Juif la nécessité de s'unir à son prochain [Chékálim]. L'union d'Israël confère au Peuple Juif les forces physiques et spirituelles permettant d'anéantir ses ennemis [Zakhor]. Avec la disparition d'Amalek, l'inspirateur des ennemis d'Israël, la source de l'impureté laisse place à un vent de pureté [Para]. Lorsqu'une telle élévation sera atteinte, sans la moindre attente - à l'instar de la proximité entre la troisième et quatrième Paracha, le Monde sera réparé et connaîtra son renouvellement [Ha'hodech], comme il est dit: «La lumière de la lune sera comme la lumière du soleil» (Isaïe 30, 26) [Tiféret Aaron]. 4) Pour mériter le dévoilement du mois de Nissan [Ha'hodech], il faut annuler en soi les trois mauvaises Mitsvot que sont: La **jalousie** [קנאה - Kina] (dont la plus célèbre est celle des frères de Yossef pour qui la vente leur coûta **vingt pièces d'argent**) [Chékálim] - Le **désir** [תאוה - Taava], contrairement à celui généré par le Yetser Hatov pour la Thora et les Mitsvot, est le fruit du Yetser Hara qu'il nous faut combattre [Zakhor]. L'**honneur** [כבוד - Kavod] que l'on bannit par un excès d'humilité auquel fait allusion à l'hysope - le **petit arbre** - que l'on mélangeait aux cendres de la Vache Rousse [Para] [Péri Tsadik].

PARACHA TAZRIA 5782

JOIES ET EPREUVES

La vie de tout être sur terre est faite de joies et d'épreuves. Ces joies et ces épreuves dépendent généralement du comportement de la personne. Mais il arrive que l'homme ne s'en rende pas compte, alors Dieu lui envoie des signes et des avertissements, pour y remédier par un retour aux directives de la Torah. Comment ces « épreuves d'amour » sont-elles vécues ? Tout dépend du degré de sa foi et de la croyance que tout vient du ciel.

La Paracha Tazria débute par le statut de la femme qui met au monde un enfant et dont l'accouchement entraîne un état d'impureté. L'impureté de l'accouchée n'a rien de commun avec de l'hygiène. Le Shèm MiShmouel explique qu'au moment de l'accouchement, la Présence divine se manifeste pour l'ouverture du **Réhém** « la matrice de la femme ». En effet, le Midrash Rabba nous révèle que trois clefs n'ont jamais été remises à un ange ; elles demeurent exclusivement entre les mains du Tout Puissant, tant elles sont vitales pour l'humanité. Ce sont la naissance, la pluie (symbole de subsistance) et la résurrection des morts.

Lorsque Dieu se retire après l'accouchement, la **Toum-a** « les forces d'impureté » se précipitent pour combler le vide créé par le départ de la **Kedousha** « la sainte présence divine ». La **kedousha** est différente de la **Tahara** « la pureté », en ce sens que la pureté est la purification de la volonté pour accéder à la sainteté. La **Kedousha** est le lieu suprême où se trouvent les fondements de la Sagesse avec ses trente-deux voies dont parle le Zohar. Le Shabbat est lié à la sainteté dont il est le symbole.

Dieu détient les trois fondements de la vie humaine et les réalise selon les mérites et les prières des hommes ainsi que ceux de leurs ascendants et de leurs descendants à venir.

DETERMINISME ET LIBRE ARBITRE.

En plus du caractère merveilleux de la naissance d'un enfant, le Midrash laisse entendre que toute vie est en fait déterminée dès la naissance. Si nous suivons le Midrash dans ses affirmations, personne ne peut se vanter de son intelligence, de sa force ou de sa réussite, car tout dépend de ce qu'il a reçu à la naissance. Il n'existe aucun domaine qui échappe à cette règle.

L'avenir de l'enfant à naître est déterminé. Le Tout-Puissant décide s'il sera un homme ou une femme, grand ou petit, en bonne santé ou infirme, dans quelle région du monde il verra le jour et à quelle date et dans quel milieu familial il évoluera. Chaque détail de son existence est fixé. Que reste-t-il alors à cet enfant ? Il lui reste l'essentiel à savoir s'il sera Tsadiq ou **Rasha'** « juste et bon ou le contraire » C'est le seul domaine où il demeure son propre maître. Il est évident que Dieu ne juge chaque être humain qu'au niveau de son effort personnel selon les possibilités inscrites dans ses gènes.

Ce Midrash est troublant car il semble enfermer l'être humain dans une bulle d'où il ne peut s'échapper. Le grand miracle permanent réside justement dans le fait que cet enfant ne sentira jamais le joug qui pèse sur lui et il aura toujours l'impression de décider et de jouir de sa vie selon sa seule volonté. Comment concilier ces deux réalités ? Tout dépend de la ferveur avec laquelle l'homme agit et l'état d'esprit avec lequel il aborde les problèmes de la vie.

Dieu ne jugera donc la personne que sur son attitude face à chaque étape du parcours spécifique et personnel qui lui a été imposé. Nous comprenons mieux ce que le sage Zoushia d'Anippoli avait l'habitude de dire : « je suis le plus riche du monde parce que je ne manque de rien, (alors qu'il vivait dans une extrême pauvreté) et lorsque j'arriverai au ciel, on ne me demandera pas si j'ai été comme Moïse ou comme Rabbi Akiba , mais si j'étais Zoushia dans la plénitude de mes possibilités ». Nos Sages ont insisté sur le caractère unique de chaque personne et par conséquent, il faut se garder de juger son prochain, car seul Dieu « qui sonde les reins et les cœurs » peut émettre un jugement car il connaît les possibilités et les intentions de chacun.

LE DEVENIR DE L'HOMME

La vie de l'homme est donc un combat permanent qui ne prend fin qu'au moment de quitter ce monde. L'homme en général aspire à s'élever et matériellement et spirituellement. Pour les croyants, l'homme aspire à la **Kedoucha** , à la sainteté pour pouvoir se rapprocher de son Créateur. Comme le Shém MiShmouel l'a expliqué, pour être proche de Dieu il faut se purifier, c'est-à-dire faire en sorte que sa volonté tende vers la sainteté. Or, dès qu'il est question de sainteté , c'est un appel d'air à la Toum-a , « la tentation de l'impureté ». Nos Sages n'ont-ils pas affirmé que plus l'homme est grand, plus la tentation du mal se fait plus forte à son niveau, son Yétsere hara' , son mauvais penchant est plus puissant. Dans ce domaine, la Torah se propose comme élixir de vie à condition de juguler ce fléau qui fait tant de victimes et que l'on dans ce nom générique de **Lashone Hara** , de mauvaise langue, colportage, médisance, calomnie., ainsi qu'il est écrit dans le Psaume 34,13. **Mi ha-Ish hehafest haim** « quel est l'homme qui souhaite la vie , qui aime de longs jours pour goûter au bonheur ? : préserve ta langue du mal et tes lèvres des discours perfides ».

Lorsque l'homme s'oublie et laisse libre aux propos de ses lèvres, Dieu lui envoie des signes et des épreuves pour le rappeler à l'ordre. Ces avertissements prennent la forme de Tsaraath, d'une affection de la peau que seul le Cohen et non le médecin a la possibilité de soigner en poussant le coupable à la repentance. Cette maladie affecte également les habits et les maisons.

Rabbi Josué Ben Lévi constate que la Torah emploie cinq fois la formule « Torat haTsaraat , la loi du lépreux , pour attirer notre attention que seule l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot peuvent salutaire dans tous les domaines et en particulier en cas de maladie.

Le Midrach nous offre cette image touchante du fœtus dans le sein de sa mère : la tête entre les genoux, les mains sur les tempes, les coudes contre les jambes , la bouche fermée et le nombril ouvert...une lumière brille au dessus de sa tête et il contemple le monde d'un bout à l'autre et on lui enseigne toute la Torah qu'il oubliera en venant à l'air, la Torah qu'il aura toute la vie pour se l'approprier, heureux de retrouver la connaissance de la vérité.

Ce cours est dédié à la mémoire de ma chère maman Esther bat Lévi Azran

Et à toutes les victimes des attentats meurtriers השם יקום דמם



La Parole du Rav Brand

Lors de l'inauguration du Michkan, Nadav et Avihou, les premiers fils d'Aaron, périrent tragiquement. Moché dit alors à Aharon, ainsi qu'à Eléazar et Itamar, les deux jeunes fils d'Aaron qui avaient survécu : « D.ieu m'avait annoncé que les hommes les plus proches de Lui devaient mourir pour la sanctification de Son Nom ! » et Aharon et ses fils se turent. Puis D.ieu enseigna à Moché les lois alimentaires : « D.ieu parla à Moché et à Aharon, lemor aléhem/afin de leur dire : Parlez aux enfants d'Israël : Voici les animaux que vous mangerez... » (Vayikra 11,1-2). Lorsque le verset dit « afin de leur dire », à qui Moché et à Aharon devaient-ils le dire ? Cela ne concerne pas les Bné Israël, car ils sont cités par la suite : « Parlez aux enfants d'Israël. » En fait, il s'agit d'Eléazar et Itamar, mentionnés dans les versets précédents. Dès ce moment, et durant tous les quarante ans, avant de transmettre les paroles de D.ieu aux juifs, Moché et Aharon devaient les faire connaître d'abord à Eléazar et Itamar (Torat Cohanim ; Rachi). Comment Moché enseigna-t-il la Torah au peuple ? « Moché apprenait un chapitre de la bouche de D.ieu. A la fin de cette étude, Aharon entra, et Moché lui transmettait cet enseignement. A la fin, Aharon s'asseyait à la gauche de Moché, et Eléazar et Itamar entraient. Moché leur répétait l'enseignement, et à la fin ils s'asseyaient, Eléazar à la droite de Moché et Itamar à la gauche d'Aaron. Les anciens entraient et Moché leur répétait le chapitre. Puis, les anciens s'installaient, et tout le peuple entra. Moché leur répétait le chapitre, et une fois le cours terminé, Moché partait. Aharon répétait devant tout le monde le chapitre, et lorsqu'il terminait, il partait. Eléazar et Itamar répétaient le cours et après l'avoir terminé, ils sortaient. Les anciens se chargeaient de répéter le cours, et de cette manière, chacun avait entendu le cours quatre fois... » (Erouvin 54b). « Pourquoi les deux fils d'Aaron méritèrent-ils de transmettre la Torah ? En prenant conscience que leurs

frères étaient morts pour la sanctification du Nom de D.ieu, Eléazar et Itamar se turent, et acceptèrent le décret divin » (Torat Cohanim. Rachi). Celui qui supporte une décision céleste terrible en silence, et ne se rebelle pas contre D.ieu, mérite donc de transmettre la Torah.

Depuis la fin de la Shoah jusqu'aujourd'hui, nous vivons un fait surprenant, voire unique. Jamais, durant les siècles précédents, la Torah ne s'est propagée avec une vitesse si fulgurante. Jamais, de mémoire d'hommes, on n'a vu un tel engouement pour l'étude de la Torah comme aujourd'hui. Les yechivot, kollelim, baté midrachim et autres lieux d'enseignement, écoles pour garçons et pour filles où la Torah est enseignée intensivement, se sont multipliés et les institutions sont remplies d'un nombre croissant d'élèves. Quel est le secret de cette réussite étonnante ?

En fait, l'immense majorité des rabbanim, des Raché Yechivot, des enseignants qui ont survécu à la guerre, y ont perdu une grande partie de leur famille – ils en étaient parfois les seuls survivants. En sortant des mille portes de l'enfer, ils se turent, sans se lamenter devant D.ieu. Ils s'attelèrent à la tâche d'enseigner la Torah, et de remercier D.ieu pour les miracles grâce auxquels ils avaient survécu. D.ieu pour Sa part les récompensa, et fit germer leurs espoirs et concrétiser leurs désirs !

Nous pouvons dire à leur sujet les mots que chanta un Rav, survivant du camp de Buchenwald, qu'il avait extrait du Hovat Halevavot. Il décrit un homme pieux, indigent, manquant de vêtements, qui se lève au milieu de la nuit, dans l'obscurité, et s'exclame : « D.ieu ! Tu m'as affamé, Tu m'as laissé sans vêtements, Tu m'as laissé dans le noir. Je Te jure sur Ta puissance : même si Tu me brûlais dans le feu, je ne ferais qu'ajouter de l'amour pour Toi, et je me réjouirais avec Toi... » (Cha'ar Ahavat Hachem 5,1).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha commence par expliquer les lois d'impureté de la femme qui accouche.
- Elle poursuit avec certaines lois d'impureté concernant le lépreux.
- Il existe différentes sortes de taches, plus blanches

ou accompagnées d'un poil blanc.

- Elle nous raconte ensuite le processus d'impureté. Le Cohen vient le voir et l'impurifie puis il revient le voir.
- La Paracha se conclut par les cas de lèpre sur un habit ou une matière. Il faudra les brûler ou les laver en fonction.

Enigme 1: Qui sont les 2 frères qui sont morts le même jour (rapporté dans la Torah, dans le Sefer Bamidbar) à part Nadav et Avihou ?



Enigmes



Enigme 2: Quel numéro à 3 chiffres vous donnera la même réponse si vous soustrayez 5 ou divisez par 5 ?

Enigme 3: Où (dans notre Paracha) la Torah fait-elle allusion aux jours des « chéva bérakhot » ?

Réponses n°283 Chemini

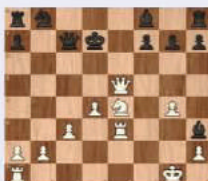
Enigme 1: Il s'agit du livre de Chir Hachirim (7;10) (de Chlomo Hamélékh): « Vé'hikèkh Kéyène Hatov ».

Enigme 2: Du nombre de lettres de chaque mot.

Enigme 3: Il s'agit du hérisson (11-30) qui se dit en hébreu « haanaka ». Ce terme signifie également « cri de douleur ».

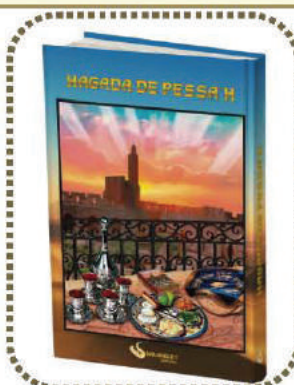
Blanc en 3 coups :

- 1) E5E8 D7D8
- 2) E4F6 E8D8
- 3) E3E8



Rébus :

Quai / Rav / Ailes / Amis / Z' / Bêêh / Art



Pour aller plus loin...

1) Quel changement y aura-t-il concernant la Brit Mila après la venue du Machia'h ?

2) Il est écrit (12-4) à propos de la "yolédète" ayant mis au monde un garçon : « Et durant 33 jours, elle restera avec le sang de pureté... ». Qu'y a-t-il de particulier chez le garçon le 33ème jour suivant sa naissance ?

3) A propos d'une femme qui conçoit un garçon ou une fille, la Torah déclare (12-2) : « Icha ki tazriya zakhar » ... « Véime nékéva téled... » (12-5). Or, il est écrit juste après (12-6) : « Ouvimlote yémé tahora lében o lébate ». Comment comprendre cette différence qu'opère la Torah en passant de « Zakhar » à « Ben » et de « nékéva » à « bate » ?

4) Pour quelle raison la "yolédète" doit-elle apporter au Temple un "Korban Ola" ainsi qu'un "Korban Hatate" (12-6,8) ?

5) Que fera (en tant que bonne ségoula) une femme enceinte, afin que ne sévisse pas le Ayine Hara sur l'enfant qu'elle porte dans son ventre ?

6) Est-il permis au Cohen de voir la « négua tsara'at » au moyen de lunettes ou par l'intermédiaire d'une loupe (13-12) ?

Yaacov Guetta

Pour recevoir
Shalshélet News
par mail :

Shalshélet.news@gmail.com

Comment réaliser le ménage pour Pessah, ainsi que la Mitsva de Bedikat Hamets ?

La Bedikat 'Hamets doit se faire dans tout endroit où on est susceptible d'avoir fait rentrer du 'Hamets au cours de l'année. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de rechercher des miettes/résidus de 'Hamets dont il n'y a pas de risque qu'on vienne à les consommer (Michta Beroura 442,33).

On ne sera donc pas tenu (selon tous les avis) de nettoyer/vérifier la présence éventuelle de 'Hamets qui se serait mélangé à la poussière, que ce soit le soir de la bedika ou les jours qui précèdent (Grossièrement, il n'existe pas, Halakhiquement parlant, de ménage de Pessa'h à Pessa'h).

Aussi, les livres sont dispensés de Bedika [Igrat Moché O.H tome 1 Simon 145; Halikhot Chelomo perek 5,6; Kountrass Halikhot Vehanhagot page 3 au nom de Rav Elyachiv; Itouré Mordehaï perek 7,9 note 77 au nom de Rav Wozner; à l'encontre du 'Hazon Ich O.H 116,13 et 116,18; Voir aussi le Yebia Omer Tome 7 O.H Simon 43 ainsi que le Or Létsion Tome 1 Simon 32 qui dispensent même de Bedika tout endroit où l'on ne pourra pas trouver un Kazayit de 'Hamets].

De plus, le 'Hamets non accessible (même consommable) ne nécessite pas de Bedika [Choul'han Aroukh 433,4], et on se suffira alors du Bitoul. En effet, étant donné que le but de la bedika est de vérifier la présence éventuelle de 'Hamets de peur qu'on en arrive à le consommer, dans le cas où l'on n'a pas accès au 'Hamets, il n'y aura rien à craindre [Choul'han Aroukh Harav 433,19; 'Hout Chani Pessa'h perek 2,11; Halikhot Vehanhagot sur Halakhot Pessa'h au nom de Rav Elyachiv]. Toutefois, dans le cas où ce 'Hamets (auquel on n'a pas accès) est visible, il sera recommandé de verser un produit détergent dessus afin de le rendre Pagoum [Piské Techouvat 433 note 6].

Il est à noter qu'il ne sera pas nécessaire d'éteindre la lumière au moment de la Bedika. Bien au contraire, il serait même préférable de la laisser allumée afin d'avoir un meilleur éclairage [Hazon Ovadia page 40/41; Chevet Halevy Tome 1 Simon 136].

On pourra aussi poser la bougie, et vérifier uniquement à l'aide de la lumière électrique ou d'une lampe de poche, si cela nous permet de réaliser une meilleure vérification (ce qui est généralement le cas de nos jours) [Sefer Hilkhos Pessa'h perek 7 note 81 au nom de Rav Kotler et de Rav Feinstein; Chevout Yis'hak Pessa'h perek 4,3 au nom de Rav Elyachiv; Alon Bayit Neeman 252 parachat Ki Tiksa (Diné Erev Pessa'h Ché'hol Bechabhat note 14)].

David Cohen

שבת שלום - חודש טוב

La voie de Chemouel 2

Chapitre 24 Annonces

« Lorsque tu compteras les enfants d'Israël [...] chacun d'eux paiera à l'Eternel le rachat de sa personne, afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie lors de ce dénombrement » (Chémot 30,12). Lorsqu'Hachem s'adresse à Moché dans ce verset, nos ancêtres viennent de passer leur premier Kippour dans le désert. Le Maître du monde, dans Sa grande miséricorde, a absout la faute du veau d'or et ordonne à présent la construction de Sa demeure, le Michkan. Pour ce faire, les Israélites devront donner un premier Mahatsit Hachekel (qui servira pour les besoins du Michkan) en plus d'un don à la hauteur de leur générosité. Il semblerait toutefois que ce Mahatsit Hachekel avait un sens plus profond. En effet, beaucoup de commentateurs s'accordent à dire qu'après la faute du veau d'or, Dieu voulait montrer à

Son peuple qu'il tenait encore à lui. Raison pour laquelle il demanda à Moché de les compter, à l'instar d'un riche qui passerait en revue encore et encore ses biens les plus précieux.

Or, si l'on suit cet éclairage, il apparaît clairement dans le verset ci-dessus que les Israélites ne pouvaient être recensés de façon directe, d'où l'apparition du Mahatsit Hachekel (c'est le « rachat de sa personne » dans le Passouk). Le livre de Chemouel semble corroborer ce postulat puisqu'à deux reprises, le roi Chaoul compta de façon détournée le nombre d'hommes à sa disposition, pour affronter respectivement Nahach et Amalek. Ainsi, la première fois, chaque soldat lui donna un morceau d'argile (ce point fait l'objet d'une discussion ; voir Yoma 22b) tandis que la seconde fois, ils lui restituèrent un de ses bœufs, Chaoul leur ayant prêté pour l'occasion.

Cependant, on trouve dans la Torah deux autres occurrences où nos ancêtres furent recensés

Jeu de mots

Avec l'ivresse des profondeurs, on dit « vague ».

Devinettes

- 1) Quelle est la tente commune aux différents types de tsaraat ? (Rachi, 13-2)
- 2) Pourquoi le Métsora doit-il être mis à l'écart ? (Rachi, 13-46)
- 3) Pour parler d'un vert ou d'un rouge intense, quels mots la Torah emploie-t-elle ? (Rachi, 13-49)
- 4) Quelle est la différence entre une tsaraat qui « se pose » sur les cheveux et celle qui « se pose » sur la barbe ? (Rachi, 13-29)
- 5) Comment s'appelle la tsaraat qui « se pose » sur les cheveux ? (Rachi, 13-30)

Réponses aux questions

- 1) Tous les garçons juifs qui naîtront après la venue du Machia'h, viendront au monde déjà circoncis ! On devra tout de même faire à ces nouveau-nés, la atafate dam ("faire couler un peu de sang du Brit"). 'Hatam Sofer sur la Torah (paracha de Chla'h Lékhā, dibour Hamat'hil « vékhène nami »)
- 2) Ce n'est qu'à partir de ce 33ème jour que sa Néchama prend parfaitement racine (se stabilise complètement) en lui, en occupant dans son corps la place qui lui convient. (Zohar, 'Hélek 3, p.43)
- 3) Avant que s'écoule un mois complet, le nouveau-né (de sexe masculin ou féminin) est appelé par la Torah « zakhar » (pour un garçon) et « nékéva » (pour une fille), car il est « bé'hezkate safek néfel » (il y a en effet un doute sur sa viabilité). Or, un bébé susceptible d'être « néfel » (mort-né), ne peut être appelé « ben » ou « bate ». Cependant, après les jours de pureté de la yolédète (12-6), une fois que son enfant a plus de 30 jours (et qu'il est donc sorti de cette situation de safek néfel), ce dernier peut alors être appelé « ben » ou « bate ». (Méchekeh 'Hokhma)
- 4) La faute de 'Hava provoqua la malédiction de « béétsev téledi banim ». Hormis le fait que le Korban de la yolédète permet à cette dernière d'obtenir une Kapara sur ses pensées négatives et sur le serment qu'elle prêta (de renoncer à continuer à avoir des enfants lorsqu'elle était en proie aux douleurs de l'enfantement), son Korban Ola fait aussi office de Kapara pour 'Hava ayant fauté par la pensée, en ayant eu foi aux paroles du Na'hach et en ayant joui visuellement du "Etz Hada'at". Quant à son Korban 'Hatate, ce dernier apporte aussi à 'Hava sa Kapara pour avoir fauté par l'action en mangeant du "Etz Hadaat". (Chem Michémouel, Rabbi Chémouel de Sorotchov)
- 5) Elle récitera avec Kavana les 11 pésoukim de la Torah commençant et terminant par la lettre « noun » (tel que le passouk 13-9 de notre Sidra : « Négua tsara'ate ki tihyé béadam véhouva el hacohen ») durant toute la période de sa grossesse. (Séfer "Kav Hayachar", fin du chapitre 32. Les 11 pésoukim sont cités dans le sidour "Avodat Hachem" p.535)
- 6) Non, il doit observer directement (sans qu'il y ait un objet, telle qu'une loupe, entre ses yeux et le "négua"), avec ses yeux la "négua tsara'at". (Ayélet Hacha'har sur la Torah du Rav Hagaon Aaron Yéhoua Leib Steinman Zatsal).

sans qu'on sache vraiment s'il y eut un intermédiaire. Il s'agit cette fois encore de la génération du désert. Hachem demanda ainsi à Moché après seulement sept mois depuis le premier décompte (soit 1 an après la sortie d'Egypte) : « Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël [...] en comptant par tête » (Bamidbar 1,2). Rachi comprend que la fin de ce Passouk fait allusion à un nouveau Mahatsit Hachekel (qui sera utilisé pour acheter des sacrifices tout au long de l'année). Néanmoins, lorsqu'ils sont de nouveaux recensés juste avant d'entrer en Terre sainte, suite à l'incident avec Balak, le verset indique simplement : « Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël » (Bamidbar 26,2). Et c'est de là que naît une divergence entre les commentateurs quant à savoir s'il est interdit de compter directement les membres de notre peuple.

Yehiel Allouche

Lorsque ton fils
te demandera

Yakhol Méroch 'Hodech

Suite à la question des 4 enfants, la Hagada s'interroge sur la possibilité que la Mitsva de raconter la sortie d'Egypte à nos enfants puisse commencer depuis Roch 'Hodech.

D'où vient cette hypothèse ? Nous viendrait-il à l'esprit de débiter la Mitsva du Loulav ou de la Soucca depuis le début du mois de Tichri ?

Le Chibolé Haleket répond que puisqu'Hachem nous enseigne les lois du Korban Pessa'h, symbole même de notre libération le jour de Roch 'Hodech, il y avait lieu de supposer que la Mitsva de raconter débute également ce jour-là, si ce n'était la précision du verset « ce jour-là ».

G.N.

ANIMEZ VOTRE SÉDER AVEC
LA HAGADA SHALSHELET

SHALSHELET
EDITIONS

TRADUITE, PHONÉTIQUE
ET DES CENTAINES D'EXPLICATIONS



272 PAGES
A4 COULEURS
20€
SEULEMENT

WWW.SHALSHELETEDITIONS.COM

De la Torah aux Prophètes

Si nous avons l'habitude aujourd'hui encore de fixer le calendrier hébraïque en fonction du mois de Tichri, c'est que l'on considère généralement qu'Hachem a créé le monde à cette période. Pourtant, ce dernier point est loin de faire l'unanimité. Ainsi, selon Rabbi Yéhochoua, la Terre aurait été façonnée au mois de Nissan (Roch Hachana 10b). La Torah semble d'ailleurs lui donner raison puisqu'elle désigne systématiquement le mois de Nissan comme étant le premier mois.

Alors, comment se fait-il que nous n'en tenions pas compte ?

Pour résoudre cette difficulté, nos Sages expliquent qu'à Roch Hachana, c'est le prisme de l'individu dans tout ce qu'il a d'unique qui est mis en avant, ce qui correspond à la création d'Adam, le premier homme. A l'inverse, au mois de Nissan, nous devons nous rappeler que nous avons également une place au sein du peuple qui a pris véritablement forme au cours de la sortie d'Egypte. Et c'est uniquement à un peuple (et non aux patriarches) que la Torah a été donnée, d'où l'importance de Nissan dans la Torah.

La Question

La paracha de la semaine parle des lois d'impureté d'origine humaines. Nos Sages justifient la juxtaposition avec les lois alimentaire rapportées à la fin de la paracha précédentes, en expliquant que de la même manière que les animaux furent créés avant l'homme, les lois de pureté animale nous ont également étaient transmises avant celles des hommes.

En quoi ces 2 notions sont-elles liées ?

Le Vayomer Avraham répond :

L'être humain possède plusieurs pulsions : entre autres, celle de la nourriture, celle liée au mœurs et celle liée aux instincts de colportage.

Or, comme nous en faisons tous l'expérience, l'instinct lié aux envies de nourriture est assez facilement maîtrisable, relativement aux deux autres précédemment cités. Ainsi, la Torah vient nous enseigner que pour être en mesure de pouvoir contrôler les instincts les plus difficiles à maîtriser, il faut débiter par contrôler d'abord notre alimentation qui est une pulsion plus à notre portée.

Or, au sujet de la création, il nous est enseigné que l'homme fut créé en dernier afin d'arriver dans un environnement prêt à l'accueillir.

De même, la Torah commence par nous apprendre en premier lieu les règles concernant les animaux cacher afin que nous évoluions dans un environnement moral où nous serions en capacité de lutter même contre des instincts beaucoup plus difficiles à maîtriser.

G.N.

La Brit-Mila ... un « sacrifice » singulier

Pélé Yoets

La Torah nous enjoint de faire la circoncision de tous les garçons huit jours après la naissance comme il est dit : « Au huitième jour, on circoncirca l'enfant » (Vayikra 12,3).

Cette mitsva est aussi importante que le fait d'apporter un sacrifice à Hachem (Cf Yalkout Chimoni Berechit 81 ; Rabbénou Ba'hyé Berechit XVII,13).

Dans le cas où le père de l'enfant ne sait pas faire la Brit Mila, il est très important qu'il désigne expressément le Mohel en tant que Chalia'h (missionnaire) pour accomplir cette mitsva. Il devra alors, s'efforcer de choisir le Mohel le plus compétent, sage et craignant D.

Le moment de la Mila est propice pour implorer Hachem d'accorder à son fils la sagesse et la crainte du Ciel. Il sera recommandé d'étudier dans la même pièce où se déroulera la Brit-Mila durant les huit premiers jours. Il est d'ailleurs conseillé de faire venir des hommes pieux et sages, ou ses maîtres, le soir précédant la Mila (Leïl Chmira) pour qu'ils puissent étudier et prier pour l'enfant.

Le père s'efforcera de choisir pour son fils un homme bon pour le rôle de Sanedak (personne sur laquelle repose le nourrisson), car tout cela est bénéfique à l'âme de l'enfant afin de lui transmettre la sainteté, un cœur pur et un esprit droit. Si cela est possible, il est recommandé au père d'exécuter ce rôle de Sandak pour la Mila de son fils, car ce processus contribue à expier plusieurs fautes, tel qu'un sacrifice.

(Pelé Yoets Mila)

Yonathan Haïk

Rébus



La Force d'une parabole

La Guémara dans Chabbat 119b dit: " Le monde ne tient que sur le souffle qui sort de la bouche des enfants. " Rav Papa demande alors à Abayé: " Qu'en est-il de nous ? " (sous-entendant, notre étude n'a-t-elle pas de poids !?) Abayé lui répond: " L'étude de celui qui a fauté par sa bouche n'a aucune mesure avec l'étude qui sort d'une bouche sans faute. "

Le 'Hafets 'Haïm fait remarquer que le niveau que pouvait atteindre ces géants de la Torah dans leur étude est difficile à percevoir, tant au niveau de leur assiduité qu'au niveau de la profondeur de leur Torah. Comment la parole de simples enfants peut-elle dépasser celle des plus grands Sages de notre histoire ?

Pour comprendre cela, penchons-nous sur ce que la Torah nous décrit concernant la Tsaraat. Cette maladie

pouvait être provoquée par différents types de fautes. Le Zohar (Pékoudé 2, 263,2) dit qu'en prononçant du lachon ara, l'homme attire dans sa bouche un mauvais esprit, qui pourra également s'attacher aux bonnes paroles qui seront prononcées plus tard. Ainsi, même lorsqu'il étudiera, les mots de Torah seront pollués par la saleté laissée par les paroles précédentes. Le Zohar (Metsora 3, 53,1) fait le même constat au sujet de la Téfilin en disant que le lachon ara peut empêcher une prière de monter vers Hachem.

Cette parabole peut nous aider à mieux comprendre ce propos.

Un apprenti cuisinier cherche à réaliser un plat de la meilleure manière. Il demande pour cela à son instructeur les quantités nécessaires ainsi que toutes les manipulations à effectuer. Malheureusement, son plat ressort avec un arrière goût très désagréable. Le chef

lui-même ne comprend pas ce qui a provoqué un résultat si décevant. Il décide donc à présent de l'observer pour trouver l'origine de l'erreur. Notre apprenti se remet donc à la tâche mais le chef comprend immédiatement ce qui a provoqué cette saveur désagréable. L'apprenti suivait bien la recette à la lettre mais ne prenait jamais le temps de nettoyer ses instruments. La meilleure recette ne pouvait donc rien donner puisqu'elle était préparée dans des ustensiles souillés.

C'est donc cela que répond Abayé : ces enfants qui n'ont pas sali leur bouche sont les porteurs d'une prière pure et saine et sont les dépositaires d'une Torah authentique qui peut dépasser notre Torah à nous, quand bien même nous y avons mis tant d'efforts. (Chémirat halachon, Chaar Hazékhira Chap.7)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David est un père de famille qui habite à Jérusalem et s'efforce de faire plaisir à sa famille malgré peu de moyens. C'est pourquoi, lors des vacances il fait son maximum pour trouver une bonne opportunité pour partir un peu, sans que cela ne lui coûte grand chose. Il ne tarde pas à penser à son ami Yair qui habite à Bné Brak. Il lui téléphone pour lui proposer d'échanger leur maison pendant ce mois d'été. Yair accepte et David est fier d'annoncer à sa famille qu'ils vont passer un mois près de la mer. Voilà qu'au milieu des vacances, il reçoit un appel de Yair lui annonçant qu'ils ont le bonheur de fiancer leur fille ce soir-là, il lui demande par la même occasion si ça ne le dérange pas qu'ils invitent du monde. David a évidemment envie de dire oui mais étonnement il répond gentiment à son hôte qu'il est préférable qu'il loue la salle de la synagogue voisine. Yair ne comprend pas trop la raison de son ami et se permet de lui demander pourquoi ça le dérange tant. Il lui rajoute même qu'ils feront très attention de ne rien abîmer. David se voit donc obligé de lui expliquer la raison de son refus. Il a une fille qui commence à prendre de l'âge et qui n'est toujours pas mariée. Sa femme et lui ont été voir leur Rav en l'implorant de la bénir. Le grand Rav leur déclara enfin «Vous aurez très prochainement des fiançailles dans votre maison!». Lui et sa femme qui attendent depuis longtemps que leur fille se marie, ont donc peur de perdre la Brakha de leur maître et qu'elle aille chez leurs amis. Yair lui explique qu'une Braha ne peut être volée et David décide donc de poser la question à son Rav. Qu'en dites-vous ? La Guemara Meguila (27b) raconte l'histoire de Rav qui rencontra Rav Houna et remarqua qu'il avait ceint son pantalon avec un bout de ficelle et lui demanda la raison. Rav Houna lui expliqua qu'il n'avait pas de quoi acheter du vin pour le Kidouch et hypothéqua donc sa ceinture pour pouvoir en acquérir. Rav en fut tellement impressionné qu'il le bénit qu'il soit très prochainement « recouvert entièrement d'habits » (c'est-à-dire qu'il devienne riche). Peu de temps passa et Rav Houna maria sa fille. Le jour du mariage, alors que Rav Houna se reposait un peu, les invités ne le remarquèrent pas du fait de sa petite taille et déposèrent leur manteau sur lui jusqu'au point où il en fut rapidement recouvert. Lorsque Rav entendit cette épisode il lui en voulut de ne pas lui avoir rendu la bénédiction en disant « et pareillement chez vous ». Le Bah explique que même si Rav Houna n'en tira pas profit, Rav comprit qu'il s'agissait sûrement d'un moment propice et que peut-être lui, en aurait tiré profit. Nous pouvons déduire de là que la formulation d'une bénédiction peut-être prise au sens propre et donc là qu'il soit possible que Yair dérobe et profite de la Brakha de David. Rav Haïm Kaniewski raconta une fois l'histoire d'un homme qui vint un jour voir son Rav, le Rav Benêt pour se plaindre de ne pas avoir de Parnassa. Le Rav qui avait une dette de reconnaissance envers lui, lui demanda d'acheter un ticket de loto et qu'il priera pour qu'il gagne. L'homme heureux alla immédiatement l'acheter et le soir même voulant « vérifier » la force de son Rav s'amusa à créer un faux loto et, comme par magie tira les mêmes numéros que les siens. Évidemment il partit dormir fou de joie et sûr d'être riche le lendemain. Mais bizarrement le tirage se passa et l'homme ne gagna rien du tout. Il retourna « se plaindre » chez son Rav en lui racontant tout ce qui s'était passé. Celui-ci comprit et lui expliqua que sa prière avait effectivement été entendue et qu'il avait gagné le premier loto grâce à celle-ci. Reb Haïm expliqua que là était la raison pour laquelle Bilaam ne maudit pas son âne mais voulut plutôt le frapper avec son épée car il avait peur de perdre sa seule malédiction qui pourrait marcher. On pourrait, d'après cela, penser que David peut refuser la requête de Yair. Mais le Rav Zilberstein nous rapporte l'explication du Hazon Ich sur la fameuse Guemara. Il déclare qu'en vérité les manteaux sur Rav Houna n'étaient pas la finalité de sa Brakha mais seulement le début pour lui montrer la force des Brakhot de Rav. D'ailleurs, la Guemara Taanit (20b) nous apprend que Rav Houna était très riche. Rav Zilberstein expliqua de la même manière que les fiançailles dans sa maison montrent le début des festivités à venir dans sa maison d'autant plus que le mérite de faire plaisir à son ami s'ajoutera pour lui permettre de fiancer sa fille très prochainement. En conclusion, on conseillera grandement à David d'accepter la demande de Yair car celui-ci ne risque pas de lui prendre sa bénédiction mais au contraire en acceptant il crée d'autres mérites qui viendront le bénir et le protéger.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...Lorsqu'il y aura en lui un Négua (affection) dans la tête ou dans la barbe...et il y a en lui un poil jaune, le Cohen le déclarera tamé (impur), c'est un Néték... » (13/29-30).

On peut résumer l'explication de Rachi en trois points :

1. Le signe d'impureté du Négua sur la peau est le poil blanc, ce qui le distingue du Négua sur un endroit poilu pour lequel le signe d'impureté est le poil jaune.
2. Le signe d'impureté sur un endroit poilu est que le poil noir devienne jaune.
3. Néték est le nom du Négua qui se trouve à l'endroit où il y a des poils.

Le Ramban dit qu'à première vue, on pourrait comprendre de Rachi que la seule différence entre le Négua de la peau et celui de la tête et barbe c'est la couleur du poil mais pour le reste, avec la présence d'une des quatre taches blanches, ils sont pareils. Mais le Ramban dit que cette compréhension n'est pas possible car Rachi lui-même écrit plus loin (verset 43) que Néték est un Négua sans la présence de tache blanche. Il en ressort que selon Rachi, le Néték est un Négua qui se trouve sur la tête ou la barbe à l'endroit des poils dont son signe d'impureté est la transformation d'un poil noir en poil jaune.

Le Ramban ramène l'avis des autres commentateurs :

Le Ramban écrit que la majorité des commentateurs ne sont pas d'accord avec Rachi et explique que Néték qui signifie en hébreu "coupé", "détaché", nous permet de définir que ce Négua est la chute de cheveux à un endroit de la tête ou la barbe et à cet endroit vidé de cheveux apparaît un poil jaune.

Tel que le Ramban le dit (Perek 8 halakha 1) : "Le Négua de la tête et barbe est le fait que les cheveux tombent et laissent un endroit vide, c'est ce qui s'appelle Néték". Mais la majorité des commentateurs sont d'accord avec Rachi sur le fait qu'il n'y a pas besoin de l'apparition d'une des quatre taches blanches.

L'avis du Ramban : Le Ramban pense que Néték est un Négua qui se définit par la chute de cheveux sur la tête ou la barbe et ensuite apparaît une des quatre taches blanches et dans cette tache apparaît un poil jaune.

Il en ressort que le Ramban et la majorité des commentateurs expliquent que Néték est un Négua qui consiste tout d'abord à une chute de cheveux, donc pas comme Rachi qui explique que ce Négua est sur les cheveux eux-mêmes.

L'argument fort du Ramban et de la majorité des commentateurs est le nom du Négua : "Néték". Car ce nom n'a pas été donné pour rien, il a un sens : "coupé". Ainsi, ce nom du Négua nous informe sur sa définition, c'est pour cela que le Ramban et la majorité des commentateurs sont d'accord sur un point : ce Négua est lié à une chute de cheveux.

On pourrait proposer des arguments allant dans le sens de Rachi :

1. Comme le dit le Mizrahi, un Négua sur la peau est appelé Tsaraat et là il est appelé Néték, c'est donc qu'il est différent et ceci prouve que c'est un Négua sur un endroit contenant des cheveux.
2. Dans la suite de la paracha (verset 40-44), on fait mention de deux autres Négua : Karahat et Guabahat où les versets parlent explicitement de la chute des cheveux : « et un homme dont les cheveux de sa tête tombent... ».

Cela soulève deux questions :

- Pourquoi au sujet du Néték le verset ne parle-t-il pas du tout de la chute de cheveux ?
- Si Néték se définit par la chute de cheveux, quelle différence entre Néték et Karahat-Guabahat ?

Ces questions font peut-être partie des arguments qui ont poussé Rachi à expliquer que dans Néték il n'y a pas de chute de cheveux, ce qui est également a priori le sens simple du verset : "...Lorsqu'il y aura en lui un Négua (affection) dans la tête ou dans la barbe", où il n'y a aucune mention de chute de cheveux.

D'ailleurs, on voit bien que le Ramban ressent le problème car après avoir donné son explication, il se sent obligé de devoir expliquer la différence entre Néték et Karahat-Guabahat et dit ainsi :

Le principe est que Néték est une chute de cheveux anormale, c'est donc un Négua lié au cheveux, d'où ces lois différentes pour un Négua sur la peau, alors que Karahat-Guabahat est une chute de cheveux normale, donc ce Négua n'est pas lié aux cheveux mais ressemble plutôt à un Négua de peau, d'où leurs lois similaires à quelques différences près telle que la couleur de la tache qui est blanche-rougeâtre.

Le Ramban explique de deux manières en quoi le Néték est une chute de cheveux anormale contrairement au Karahat-Guabahat qui est une chute normale :

1. Néték est la chute de cheveux au centre de la tête mais il reste des cheveux tout autour, ce qui est anormal, alors que Karahat-Guabahat est la chute de la totalité des cheveux, soit sur la partie de devant côté visage (c'est Guabahat), soit la partie arrière côté nuque (c'est Karahat), ce qui est normal.
 2. Néték est une chute de cheveux provisoire où les cheveux repousseront après, ce qui est anormal, alors que Karahat-Guabahat est une chute de cheveux définitive, cheveux qui ne repousseront plus, ce qui est normal.
- Mais Rachi n'est pas d'accord avec le Ramban et la majorité des commentateurs et maintient que Néték est un Négua se situant sur les cheveux eux-mêmes car Rachi pourra toujours donner cette argument fort : Comment peut-on dire d'un côté que Néték est un Négua lié au cheveux et d'un autre côté dire qu'en pratique ce Négua est sur la peau?!

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

Tazria

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Tant qu'il gardera cette plaie, il sera impur, parce qu'elle est impure ; il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp. » (Vayikra 13, 46)

D'après nos Maîtres, le lépreux était exclu des trois camps. Ils affirment par ailleurs (*Brakhot* 5b) que quiconque avait l'un des quatre types d'affection lépreuse y trouvait l'expiation. Rachi en donne la raison : « À cause de la honte causée par son renvoi en dehors des camps. »

Mon fils m'a posé la question suivante : pourquoi l'Éternel ordonna-t-il à Moché d'humilier les lépreux le jour de l'inauguration du Tabernacle, en les renvoyant des camps, alors que les hommes passibles de flagellation étaient exempts de cette peine à cause de la honte qu'elle entraînait ? Pourquoi les lépreux devaient-ils être excommuniés en dépit de l'humiliation que cela représentait ?

Nos Maîtres (*Vayikra Rabba* 16, 6) commentent les mots « Voici la règle (Torah) à appliquer au lépreux (*metsora*) » (*Vayikra* 14, 2) en les attribuant à « celui qui crée un mauvais renom » (*motsi chem ra*). Le médisant enfonce les cinq livres de la Torah et, en punition, il est atteint de lèpre.

Lorsqu'un homme médit, il humilie le Créateur devant Son armée céleste et c'est justement pourquoi le Saint béni soit-il enjoignit à Moché d'humilier les médisants le jour de l'inauguration du Tabernacle.

En effet, selon nos Sages (*Sanhédrin* 38b), au moment où D.ieu s'apprêtait à créer l'homme, Il créa un groupe d'anges et leur dit : « Voulez-vous que Je crée un homme à Mon image ? » Ils lui demandèrent : « Quels sont ses actes ? » Il les leur détailla. Ils répondirent alors : « Maître du monde, "Qu'est donc l'homme, que Tu penses à lui, le fils d'Adam, que Tu le protèges ?" (*Téhilim* 8, 5) » Il tendit Son petit doigt entre eux et les brûla. Il interrogea ensuite un second groupe d'anges, qui furent du même avis et subirent un sort identique. Quant aux anges du troisième groupe, ils dirent : « Maître du monde, les premiers qui s'opposèrent à Ton projet, Tu ne les as pas écoutés. Le monde entier T'appartient, tout ce que Tu désires créer, crée-le. »

maskil
LÉDAVID

La médisance,
une atteinte
à la Présence
divine



À présent que l'homme est créé, lorsqu'il faute, les anges disent au Très-Haut : « Tu désirais créer l'homme et nous ne voulions pas. Maintenant que Tu l'as créé, qu'il faute et endommage le monde, quel intérêt retires-Tu de lui ? »

Dans le passage de Guémara précité, il est écrit que, lors des générations du Déluge et de la tour de Babel, dont la conduite était mauvaise, les anges firent remarquer à l'Éternel : « N'est-ce pas que les premiers

groupes d'anges avaient raison ? »

Ainsi donc, le péché de l'homme couvre le Saint béni soit-il de honte face aux créatures célestes. C'est notamment le cas lorsqu'il médit. En outre, la médisance constitue également un manque de respect vis-à-vis de D.ieu en cela que tout homme est créé à Son image, comme il est dit : « D.ieu créa l'homme à Son image, c'est à l'image de D.ieu qu'Il le créa » (*Béréchit* 1, 27) En médisant de son prochain, créé à l'image de D.ieu, c'est comme si on médisait de D.ieu Lui-même. Enfin, la médisance est d'une gravité extrême parce qu'elle entraîne la mort de trois personnes, cause l'humiliation de trois êtres créés à l'image divine. Dès lors, nous comprenons que le médisant devait être expulsé des trois camps, mesure pour mesure, puisqu'il humiliait l'Éternel trois fois.

Efforçons-nous de retenir notre langue, empêchons-la de médire de tout homme, même s'il s'agit de propos véridiques – ceux-ci étant inclus dans l'interdit de médisance et risquant, de surcroît, de nous pousser à prononcer également des paroles mensongères. Celui qui médit cherche, généralement, à susciter la haine des gens à l'égard de l'individu duquel il parle, ce qui va à l'encontre totale de la solidarité. Par conséquent, l'homme craignant D.ieu s'évertuera à s'éloigner de toute parole mensongère et, en particulier, de la médisance sur les Grands de notre peuple.

La cause majeure de tous les malheurs de ce monde est la haine gratuite. Aussi travaillons-nous afin de nous défaire de tout sentiment de haine et de jalousie et de cesser de médire d'autrui. De la sorte, nous aurons le mérite d'accueillir le *Machia'h*, bientôt et de nous jours.

1^{er} Nissan 5782
2 avril 2022

1233

HORAIRES
DE CHABBAT

Chabbat Ha'hodech

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	6:23	6:38	6:32	6:43
Clôture du Chabbat	7:36	7:38	7:38	7:37
Rabbénou Tam	8:15	8:14	8:15	8:15



Hilloulot

Le 1^{er} Nissan, Rabbi Chlomo PintoLe 1^{er} Nissan, Rabbi Elimelekh de Gradzisk, auteur du *Imré Elimelekh*

Le 2 Nissan, Rabbi Yé'hiehl Mikhel, le Maguid de Zloutchov

Le 2 Nissan, Rabbi David 'Hanania Vitradi, Rav de Padoue

Le 3 Nissan, Rabbi Arié Leib Grosnass, auteur du *Lev Arié*

Le 3 Nissan, Rabbi Immanuel Noniss Karwelhou, Rav de New York

Le 4 Nissan, Rabbi Ra'hamim Nissim Palagi

Le 4 Nissan, Rabbi Chalom Yaakov Sim'ha Rothman, auteur du *Avné Chayich*Le 5 Nissan, Rabbi Chnéor Zalman de Lublin, auteur du *Torat 'Hessed*Le 5 Nissan, Rabbi Chalom Mordékhai Hadaya, Roch *Yéchiva* des kabbalistes de Beit-ElLe 6 Nissan, Rabbi 'Haim Aboulafia, auteur du *Ets 'Haim*Le 6 Nissan, Rabbi Aharon Rata, auteur du *Taharat Hakodech*

Le 7 Nissan, Rabbi Yossef Hacohen Plachnitsky

Le 7 Nissan, Rabbi Chaoul Tsadka





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la *paracha*
entendues à la table de nos Maîtres

La force de la langue et celle du silence

Notre *paracha* souligne l'extrême gravité de la médisance. Comme l'a affirmé le roi Chlomo, « la mort et la vie sont au pouvoir de la langue » (*Michlé* 18, 21). D'où la considérable sanction réservée au médisant qui, par sa mauvaise langue, sépare l'homme de son prochain et engendre des querelles entre eux ; il sera entouré d'affections lépreuses, à commencer par sa maison, ses vêtements, puis son propre corps.

Par ailleurs, nos Maîtres font l'éloge de celui qui garde le silence lors d'une dispute, en particulier au moment où l'on médit de lui : « Ceux qui sont humiliés et n'humilient pas, écoutent leur disgrâce et ne répondent pas, le texte dit à leur sujet : "Et Tes amis rayonneront comme le soleil dans sa gloire." (*Choftim* 5, 31) »

Dans l'ouvrage *Barkhi Nafchi*, le Rav Zilberstein *chelita* rapporte la merveilleuse histoire qui suit. Alors qu'il était assis dans une synagogue, à Jérusalem, un Juif s'approcha de lui pour lui raconter :

« Durant de nombreuses années, ma femme et moi-même n'avions pas d'enfants, ce qui nous peinait énormément. Nous nous rendîmes d'un médecin à l'autre, dans l'espoir de voir enfin notre vœu le plus cher se réaliser. Cependant, tous nos efforts semblaient vains.

« Un jour, je lus l'ouvrage *Alénou Léchabéa'h*, qui énonçait le conseil donné par Rav Haïm Kanievsky *chelita* à un homme n'ayant pas d'enfants : aller trouver quelqu'un appartenant à la catégorie de "ceux qui sont humiliés et n'humilient pas" et lui demander une bénédiction ; avec l'aide de D.ieu, il serait exaucé. Cet homme suivit le conseil du Sage et eut effectivement droit à un miracle dans ce domaine.

« Je me suis dit que si le Saint béni soit-Il avait fait en sorte que je lise ce récit dans ce livre, cela signifiait peut-être que ce conseil pouvait s'avérer utile à moi aussi. Je décidai donc, au lieu de chercher une solution médicale, de me mettre à la recherche d'une personne répondant à cette qualité décrite par nos Maîtres.

« Mais, comment la trouver ? Je ne pouvais pas publier dans les journaux que je cherchais un Juif humilié n'humiliant pas les autres. Je ne pouvais pas non plus accrocher une telle annonce dans la synagogue. Je me levai cependant avec la résolution de mettre la main sur lui.

« Incroyable, mais vrai. À peine entrai-je dans un certain *beit hamidrach* que je fus témoin d'une scène correspondant exactement à ce que je recherchais : un groupe d'hommes entouraient un Juif et l'humiliaient, tandis qu'il gardait le silence. Cela dura quelques minutes et, dès que ses humiliateurs furent repartis, je m'approchai du héros pour lui raconter mon histoire et lui demander de me bénir. Il accepta. Neuf mois plus tard, j'eus le bonheur d'avoir un garçon. »

Cette anecdote est si éloquente qu'il ne semble pas nécessaire de souligner explicitement les leçons à en tirer. Toutefois, gardons bien à l'esprit la grandeur de l'individu subissant un affront en silence.

Quant à lui, qu'il sache que même si personne ne vient lui demander de bénédiction, il détient un puissant potentiel. Sa prière n'est pas celle d'un homme ordinaire ; elle a le pouvoir d'entraîner de grandes délivrances, aussi bien pour lui-même que pour tous ceux qui l'entourent.

C'est pourquoi, aussitôt après être parvenu à se maîtriser, il a tout intérêt à demander au Saint béni soit-Il de lui ôter toutes les embûches l'entravant dans son service divin.

En outre, s'il est conscient de sa valeur et du pouvoir unique que l'Éternel lui alloue pour avoir gardé le silence face à ceux qui l'avilissent, il lui sera plus facile, à d'autres occasions, de résister à une telle épreuve en s'abstenant de réagir, malgré la tentation de prendre sa défense. Car, qui voudrait renoncer à un cadeau si considérable du Créateur ?



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par
le Gaon et Tsadik Rabbi David
Hanania Pinto *chelita*

Un œil qui voit et une oreille qui entend

Un Juif très malade, qui devait faire une radio du cerveau extrêmement complexe, me demanda de l'accompagner à cet examen. Il durait très longtemps, car des centaines de photos étaient prises de tous les points de vue, de sorte à pouvoir observer cet organe dans ses moindres détails.

Je l'accompagnai et restai à ses côtés pendant ce moment difficile. Quant à moi, j'en retirai une leçon édifiante.

De même que le cerveau peut être analysé et photographié des centaines de fois sous toutes ses facettes, avec la plus haute précision d'un appareil ultrasophistiqué connecté à un ordinateur des plus avancés au monde qui collecte l'ensemble des images et des résultats des tests, tous nos actes, accomplis dans ce monde, ainsi que les intentions les accompagnant, sont enregistrés avec exactitude par le Très-Haut.

L'Éternel scrute nos reins et nos cœurs ; Il connaît nos pensées les plus intimes. Aussi, nous incombe-t-il de redoubler de prudence et de nous efforcer d'accomplir chacun de nos gestes de la manière la plus parfaite qui soit, avec l'intention la plus pure et la plus souhaitable. Car, le jour du Jugement venu, nous devons rendre compte de chacune de nos conduites.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Semer dans les larmes et bénéficier de l'assistance divine

La section de Tazria a, pour sujet essentiel, le lépreux et toutes les lois le concernant, tandis que celle de Métsora traite de sa purification et des sacrifices qu'il devait apporter. A priori, il aurait semblé plus logique qu'elles forment une seule *paracha*. Pourquoi les avoir séparées ? Du fait qu'elles tournent autour du même thème, elles sont la plupart du temps lues le même Chabbat, hormis les années embolismiques. Pour quelle raison avoir donné un nom distinct à chacune d'elles ?

Notons que les initiales des noms Tazria et Métsora forment le mot *mèt* (mort), où nous lisons en filigrane le devoir de l'homme de réserver une plage horaire à l'étude de la Torah et de s'y vouer, dans l'esprit de l'interprétation de nos Sages du verset « Voici la règle (Torah) lorsqu'il se trouve un mort dans une tente » (*Bamidbar* 19, 14) – « La Torah ne se maintient qu'en celui qui se tue à la tâche pour elle ». En d'autres termes, quand arrive le moment que l'homme s'est fixé pour étudier, il doit se détacher de toutes les vanités de ce monde, de toutes ses préoccupations, afin de se plonger dans le sujet débattu.

À travers les noms des sections Tazria et Métsora, la Torah a voulu faire allusion à cette obligation incombant à l'homme. On peut expliquer que le premier sujet de Tazria, « Lorsqu'une femme a conçu et a enfanté un mâle », renvoie à l'homme qui étudie la Torah et a le mérite de mettre au jour de nouvelles interprétations qui, à leur tour, engendreront celles d'autres personnes et seront donc très productives, à l'image d'une petite graine semée dans la terre et de laquelle pousse ensuite un arbre de grande dimension. Combien de milliers de commentaires supplémentaires furent écrits à partir d'une petite remarque de Rachi ou du Rambam ! Parfois, il est même possible de déduire de multiples interprétations d'un petit '*hidouch*' d'un enfant.

Si l'on réfléchit, on réalisera que ce message est particulièrement fondamental pour le deuxième sujet des sections Tazria et Métsora, en l'occurrence les affections lépreuses touchant le médisant. La médisance et les propos futiles sont à l'antipode de la semence de paroles la Torah. C'est pourquoi le texte souligne dans un premier temps que nous devons veiller à fixer des moments pour l'étude de la Torah et habituer nos enfants à semer des graines de Torah ; de la sorte, ils s'éloigneront simultanément de la médisance et ne seront pas frappés de lèpre.

LA CHÉMITA



Il est interdit de confectionner de la confiture à partir de fruits dotés de la sainteté de la septième année qui sont généralement consommés crus. Par contre, il est permis d'en faire en utilisant exclusivement leurs pelures, par exemple celles d'orange. Le cas échéant, on veillera à consommer cette confiture avant le *zman habiour* [moment où un certain produit ne se trouve plus dans les champs et où le propriétaire doit mettre tous les restes de ce produit à la disposition du public].

On n'a pas le droit de mélanger des fruits de la *chémita* à une denrée amère ou d'abîmer leur goût d'une autre manière, parce que cela reviendrait à les gaspiller. De même, on ne les mélangera pas avec un médicament pour l'adoucir.

Celui qui mange une compote composée de fruits de la septième année (ou de la soupe faite de légumes dotés de sainteté) n'est pas obligé de mettre au frigidaire les restes de compote (ou de soupe), bien qu'en les laissant à l'extérieur, il entraîne leur détérioration.

Les fruits et les légumes de la septième année doivent être consommés de la manière habituelle. Quand on termine de manger, les petits restes qu'on a l'habitude de laisser dans l'assiette ou dans la casserole peuvent être normalement jetés à la poubelle. De même, il n'est pas nécessaire d'essuyer l'assiette ou la casserole avant de les laver ; on peut les laver directement, comme on le fait normalement. Cependant, s'il en reste une plus grande quantité qu'on a l'habitude de garder pour soi ou pour son animal ou de remettre dans la casserole, on ne la jettera pas directement à la poubelle, mais on la mettra dans un sachet avant de la déposer dans la poubelle réservée aux produits de la septième année.

Il est permis de laver des casseroles et des assiettes où il y a de petits restes de nourriture, produits de la septième année, bien que, de cette manière, on cause leur perte. Ceci est permis tant qu'il s'agit d'une petite quantité que, les autres années, on ne se donne pas la peine de récupérer.

Il est permis de faire une soupe avec des légumes de la *chémita*, par exemple avec des tomates et des carottes, parce que ces légumes sont également consommés cuits ou frits.

Il est permis de manger des carottes crues ou en salade, ainsi que de les écraser. Ensuite, on a le droit d'enlever les restes de la machine en la lavant.



en souvenir du JUSTE

Rabbi
Chlomo
Pinto zatsal

Rabbi Chlomo Pinto épousa la sœur de Rabbi Khalifa Malka, de la ville de Tetouan. Ce dernier faisait du commerce pour gagner sa vie. Il s'associa avec son beau-frère dans cette affaire et ils connurent beaucoup de succès.

Toutefois, ils ne se laissèrent pas aveugler par leur grande richesse, gardant bien à l'esprit l'affirmation de Rabbi Amnon de Mayence zatsal : « L'homme provient de la poussière et est destiné à y retourner. » Conscients de cette vérité, ils vouèrent le plus clair de leur temps à l'étude de la Torah et au service divin.

Ils confièrent la gestion de l'affaire à des employés de confiance, qui achetaient et revendaient la marchandise. De la sorte, ils étaient libres d'étudier sereinement. De temps en temps, leur étude était interrompue par les responsables qui avaient besoin de leur accord pour conclure certaines transactions ne pouvant être repoussées. Mais, aussitôt après, ils se replongeaient dans l'étude.

Durant presque toute la journée, les deux Tsadikim étudiaient ensemble, parés de leur tallit et de leurs téfillin. Ils consacraient une

grande partie de leur temps à l'étude de la Halakha relevant des échanges commerciaux ou à l'élaboration de réponses aux questions qu'on leur posait dans ce domaine.

Leur programme d'étude ne s'interrompait pas lors de leurs voyages à l'étranger, nécessaires à leurs affaires. Tous deux possédaient des bateaux transportant des marchandises entre le Maroc et l'Espagne et le Portugal.

Après quelque temps, Rabbi Chlomo Pinto déménagea pour suivre son beau-frère, qui alla vivre à Agadir. Cependant, il connut alors une tragédie, le décès de sa jeune épouse, qui ne lui avait pas donné d'enfant. Suite à cela, Rabbi Chlomo quitta Agadir pour s'installer à Marrakech, où il se remaria avec une fille de la famille Benbénisti. Avec elle, il retourna habiter à Agadir, où leur foyer s'emplit de joie et de lumière, avec la naissance d'un fils qu'ils nommèrent 'Haïm, appelé à devenir le célèbre Tsadik et kabbaliste Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège. Rabbi Chlomo eut dix fils qui, tous, se consacrèrent jour et nuit à l'étude de la Torah à la Yéchiva.

On raconte qu'un soir, un pauvre qui habitait dans leur quartier et n'avait pas de quoi subvenir aux besoins de sa famille entra chez eux. Il prit la veste d'un des fils de Rabbi Chlomo et s'en fut la vendre, afin de pouvoir acheter, avec l'agent gagné, quelques denrées pour le repas du soir.

Au milieu de la nuit, cet indigent fut pris de violentes crampes d'estomac. Son épouse, voyant combien il souffrait, essaya de percer le mystère de ces maux :

« Dis-moi, as-tu fait aujourd'hui un acte répréhensible qui pourrait être la cause de tes souffrances ?

- Oui, répondit-il, comme quelqu'un pris

en faute, j'ai dérobé une veste dans la maison de Rav Pinto, celle de son fils, et je l'ai vendue pour avoir de l'argent et vous apporter un repas du soir. »

Dès les premières lueurs du jour, elle se leva, prit un objet lui appartenant et courut chez la personne qui avait acheté la veste à son mari. Elle le lui donna et reprit le vêtement en échange.

Dans la maison du Rav, le fils s'était levé et se préparait à partir pour la prière du matin. Il s'approcha du porte-manteau et quelle ne fut pas sa surprise de ne pas y trouver sa veste. Il alla voir son père et lui demanda : « Papa, ma veste a disparu. Comment vais-je pouvoir aller prier à la synagogue ?

- Ne t'inquiète pas. Celui qui t'a pris ta veste va te la rendre immédiatement », lui répondit-il.

Tandis qu'ils parlaient, on entendit frapper à la porte. Sur le palier se tenait l'épouse du pauvre qui tenait dans sa main la veste. Sur un ton suppliant, elle s'adressa au Tsadik :

« Le Rav sait que mon mari est très pauvre et qu'il a volé cette veste. Maintenant, il est allongé sur son lit, en proie à des maux de ventre insupportables. Je vous en prie, priez pour qu'il guérisse.

- Va, rentre à la maison. Ton mari est déjà guéri », répondit-il.

En arrivant chez elle, elle constata que les douleurs avaient cessé. Son mari avait retrouvé une parfaite santé, après qu'elle eut rendu le bien dérobé et demandé pardon.

Quelque douze ans après la naissance de son fils 'Haïm, Rabbi Chlomo quitta ce monde, Roch 'Hodech Nissan. Puisse son mérite nous protéger !

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Tazria (219)

אדם כי יהיה בעור בשרו (יג. ב)

Lorsqu'un homme (adam – אדם) aura sur la peau de sa chair (Tazria 13,2)

En hébreu, les termes caractérisant un être humain (une personne) ont tous un singulier et un pluriel. Ainsi, on a : **Ich** (איש) qui est singulier ; et **anachim** (אנשים) qui est pluriel. **Guéver** (גבר) qui est le singulier ; et **guévarim** (גברים) qui en est le pluriel. Seul le mot : **Adam** (אדם) n'existe qu'au singulier. Nos Sages (guémara Yébamot 61a), nous enseignent que c'est seulement le peuple juif qui est appelé : **Adam** (אדם), car ce n'est que parmi le peuple juif qu'il existe un sentiment d'unité, qui conduit au fait que toutes les individualités de la nation se fusionnent en une seule, unifiée. Cette guémara, nous rapporte les paroles suivantes de **Rabbi Chimon bar Yo'haï** : Vous [les juifs] êtes appelés : « **Homme** », tandis que les nations du monde ne sont pas appelées : « **Homme** ». **Rabbi Meir Shapiro** nous enseigne que cela n'est en rien dénigrant pour les non-juifs, mais c'est plus un état de fait, une caractéristique propre au peuple juif. « **Tous les juifs sont responsables les uns des autres** » (Chavouot 39a). Telle est la différence : certainement les non-juifs sont des personnes, mais seulement la nation juive a un sens de l'unité, et a profondément ancré en elle un sentiment de préoccupation chacun envers l'autre, qui fait que tous les individus forment un seul « **Homme** ». (ké ich é'had). Les non-juifs sont des humains, seulement les juifs sont « **Un homme** »

וביום השמיני ימול בשר ערלתו (יב.ג)

« **Le huitième jour, on circonciera la chair de son excroissance** » (12,3)

Pendant une Brit mila, il est de coutume de bénir l'enfant par : De même qu'il est entré dans l'alliance (brit mila), de même qu'il puisse entrer dans la Torah, le mariage et les bonnes actions. **Rabbi Ménahem Mendel de Kotzk** s'interroge : quel est le sens de 'il est entré dans l'alliance' ? En tant que bébé, il n'est pas entré de sa propre volonté, ce sont ses parents qui l'y ont amené. Il répond que : De même qu'un enfant entre dans cette grande Mitsva (brit mila) sans le moindre sentiment d'orgueil sur le fait de l'accomplir, de même qu'il puisse continuer à réaliser les Mitsvot sans arrogance personnelle, mais uniquement afin d'accomplir la volonté de Son Créateur. Nos Sages émettent l'idée, que l'on accomplit pleinement sa brit mila en faisant celle de ses

enfants, car alors nous acceptons rétroactivement la nôtre

לכל מראה עיני הפהן (יג. יב)

« **Tout endroit que les yeux du Cohen peuvent voir** » (13,12)

Nos Sages apprennent de ce verset que l'on n'examine pas les plaies un jour nuageux. On peut l'expliquer de façon allusive. Les jours nuageux font allusion à des moments où des "nuages" planent sur le peuple juif, c'est-à-dire que les juifs vivent des souffrances et des moments difficiles. Dans de tels moments, on n'a pas le droit de voir les plaies et les défauts chez les juifs. Si on voit du mal en eux, on doit les juger favorablement et dire que ce sont certainement ces épreuves qui ont causé ces "plaies" et ces failles. Dans de telles situations, il faut voir les circonstances et non pas les fautes. Il est écrit : 'Lors d'un jour nuageux' : lorsque des nuages épaississent les cieux d'Israël et que des mauvais décrets s'abattent sur le peuple, alors on ne regarde pas les plaies : il n'y a pas lieu d'examiner les failles des bnei Israël mais plutôt de s'attarder sur ce qui les a provoquées. C'est la raison pour laquelle un Cohen qui serait borgne, c'est-à-dire qui ne s'intéresserait qu'à la plaie sans se pencher sur les circonstances qui l'ont précédée, et qui ne serait pas capable de juger l'autre favorablement, est inapte pour l'examen des affections lépreuses. *Aux Délices de la Torah*

וביום הראות בו בשר חי יטמא (יג.יד)

« **Et le jour où apparaîtra de la chair vive, l'individu sera impur** » (13,14)

Rachi commente: Et le jour : le texte nous enseigne qu'il y a des jours où tu peux procéder à l'examen et d'autres où tu ne peux pas. De ce verset, nos Sages ont dit qu'on laisse au jeune marié les sept jours qui suivent le festin du mariage avant d'examiner s'il y a cas de lèpre sur lui-même, son vêtement ou sa maison. Néanmoins, comment comprendre qu'un jeune marié puisse être atteint de lèpre, alors que celle-ci sanctionne un péché et que, le jour du mariage, tous les péchés sont absous ? **Le Rav de Kaziglov** explique que, après que Hachem a pardonné ses fautes au Hatan, il a le statut d'un Tsadik. Dès lors, D. se montre extrêmement pointilleux à son égard, comme Il le fait envers les justes, si bien que de très légers manquements peuvent lui être reprochés. Ceux-ci peuvent le rendre passible de lèpre, mais il ne sera examiné qu'après les sept jours suivant son

mariage. Certains commentent que le jour du mariage les fautes des mariés sont pardonnées. Mais à l'image de Yom Kippour, il ne s'agit que des fautes vis-à-vis d'Hachem, car pour celles vis-à-vis d'autrui nous devons leur demander pardon.

וְטָמֵא טָמֵא יִקְרָא (יג. מה)

Il doit crier « Impur, impur! » (13,45)

Nos Sages (Chabbat 67a) expliquent : Le lépreux doit informer les autres de sa souffrance. **Rachi** commente : Il doit le faire lui-même. Pourquoi le lépreux devait-il informer le public de son état, plus que les autres malades ?

L'auteur du **Midrach Yonathan** nous éclaire en s'appuyant sur l'interprétation de Rachi du verset : « **D. entendit la voix du jeune homme** » (Berechit 21. 17) Nous en déduisons que la prière du malade lui-même vaut mieux que celle d'autrui pour lui. Le Zohar Haquadoch s'interroge : pourquoi le lépreux est-il appelé 'enfermé'? Il répond : Parce que l'accès à sa prière est fermé dans le ciel. C'est la raison pour laquelle il doit renseigner les gens sur son état, afin qu'ils prient en sa faveur. Quant aux personnes atteintes d'une autre maladie, il est préférable qu'elles prient elles-mêmes.

וְהִצְרֹעַ אֲשֶׁר בּוֹ הִנָּנֶה בְּגָדָיו יִהְיוּ פְרָמִים וְרֹאשׁוֹ יִהְיֶה פְרוּצָה וְעַל שָׂפָם יִצְטָה וְטָמֵא טָמֵא יִקְרָא (יג. מה)

« **Le lépreux atteint de ce mal [la lèpre], ses vêtements seront déchirés, il laissera pousser ses cheveux, s'enveloppera jusqu'aux lèvres et criera : Impur! Impur! » (13,45)**

Nos maîtres (Chabbat 67a) apprennent de ce verset que le lépreux doit faire connaître son mal aux autres, afin qu'ils implorent la miséricorde Divine en sa faveur. Ils déduisent de là un autre enseignement : Lorsqu'un arbre perd ses fruits, on le peint en rouge, afin que les passants qui le voient prient pour lui.

Le Rav Haïm Friedlander s'interroge : Comment peut-on apprendre du lépreux qu'il nous faut prier pour l'arbre malade ? Le lépreux endure une souffrance terrible : outre sa douleur physique, il est séparé de sa famille et de son entourage, il crie et prie les hommes de demander la miséricorde pour lui. En revanche, l'arbre n'est qu'un objet et par ailleurs, son propriétaire en général a de nombreux autres arbres.

Le Rav Friedlander explique que nos maîtres nous enseignent ici l'importance de la vertu qui consiste à aider son prochain à porter son fardeau. Que notre prochain ressente une souffrance physique comme la lèpre, ou une douleur suite à la perte de ses biens ou même d'un seul arbre, que sa peine soit grande ou légère, il n'y a pas de différence, car

fondamentalement, il s'agit d'un homme qui souffre. Cela exige que nous ressentions ses douleurs comme si elles étaient les nôtres, et que nous priions pour sa guérison, et celle de son arbre.

Halakha : De quelle manière consommer les aliments concernés par la chemita

Les jus et liquides : Si on cuit ou on met en conserves des légumes ou des fruits, concernés par la chemita, il faudra distinguer plusieurs cas en ce qui concerne le jus ou l'eau dans lesquels ils se trouvaient.

1) Si on n'a pas l'habitude de boire l'eau ou le jus dans lesquels se trouvaient les fruits ou les légumes, on pourra jeter normalement ce jus ou cet eau.

2) Si on a l'habitude de consommer les liquides dans lesquels se trouvaient les fruits ou les légumes, il ne faudra pas jeter cette eau ou ce jus, mais on devra se comporter selon les lois en vigueur pendant la chemita.

Rav Cohen

Dicton : Le temps et les saisons n'attendent après personne.

Proverbe Yiddich

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויריה, אליהו בן תמר, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליהוה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מוחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מול פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.





Rav Haimanuel Cohen,
Roch Hodech Hodech Rabbim
et du Chabbat Saw

Sortie de Chabbat Saw, 17 Adar-2,
5782

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

בית נאמן

Sujets de Cours :

1. Birkat Hailanote
2. Que dit-on lorsqu'on publie Roch Hodesh Nissan ?
3. Le mois de Nissan est entièrement fait de joie
4. La lecture des offrandes apportées par les princes
5. La loi concernant un jeûne durant le mois de Nissan
6. Quels sont les psaumes qu'on ne dit pas dans la prière pendant le mois de Nissan ?

Birkat Hailanote

Il est marqué dans la Torah « ce mois sera la tête des mois, ce sera le premier des mois de l'année » (Chemot 12;2). À Roch Hodech Nissan, il faudra faire la bénédiction sur les arbres. En diaspora, on avait l'habitude de la faire à Hol Hamoed Pessah. Ainsi avait coutume Rabbi Khalfoun a'h, et il disait que de cette manière, on commence bien la nouvelle saison, la nouvelle année. Le mois de Nissan est le temps du bourgeonnement, de la floraison. En diaspora, les ashkénazes ne récitaient, quasiment jamais, cette bénédiction au mois de Nissan. Pourquoi ? Car ils habitaient des pays froids dans lesquels, le bourgeonnement n'avait pas lieu à ce moment de l'année. Ils récitaient alors, cette bénédiction, plus tard. Mais, dans nos pays, qui sont des pays chauds, le meilleur moment est le mois de Nissan.

Combien d'arbres faut-il ?

Il ne faut pas nécessairement 2 arbres. Certains décisionnaires pensent qu'on ne peut réciter cette bénédiction s'il n'y a pas 2 arbres, au moins. Ils s'appuient sur la Guemara qui parle d'arbres (au pluriel) fruitiers en fleurs. Mais, concrètement, si on n'a trouvé qu'un seul arbre, c'est suffisant pour réciter la bénédiction en son

temps. Et si la Guemara utilise un langage pluriel, c'est seulement pour parler des arbres, en général. Au départ, Rav Ovadia a'h disait (Hazon Ovadia Pessah p13) qu'il fallait impérativement 2 arbres pour pouvoir réciter la bénédiction. Mais, ensuite, il a changé d'avis. Il a écrit alors (Hazon Ovadia bénédictions p458) qu'on peut se suffire d'un seul. Le Rav s'était inspiré du Rab Chlomo Zalman Oyerbach a'h qui était venu réciter la bénédiction. Les gens l'avaient alors averti qu'il n'y avait qu'un seul arbre. Il leur avait alors répondu « 2 sont-ils nécessaires ? ! »

« pour profiter aux hommes » - "להנות בהם" - בני אדם

La Guemara écrit que celui qui sort, durant le mois de Nissan, et aperçoit des arbres fruitiers en fleurs, récitera la bénédiction "שלא חיסר בעולמו כלום וברא בו אילנות טובות". Les gens prononcent "לִהְנוֹת". Mais, il se peut qu'il soit plus juste de lire "לְהִנּוֹת". Cela signifie « pour donner du profit à l'homme ».

"ולגשמים בעתם ולטללי ברכה" - les pluies en temps et la rosée de bénédiction

Ce Chabbat, quand l'officiant annoncera le Roch Hodech Nissan, il dira "ולגשמים בעתם ולטללי ברכה" - les pluies en temps et la rosée de bénédiction. En fait, il inclura la formule d'hiver et celle de l'été. En effet, la moitié

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 18:52 | 20:00 | 20:22

Marseille 18:39 | 19:40 | 20:09

Lyon 18:43 | 19:45 | 20:13

Nice 18:31 | 19:33 | 20:01

baht.nehemani@gmail.com

1

בית נאמן

עמודים: 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

du mois sera en période hivernale et l'autre, en période estivale.

Le mois Nissan- la bénédiction

Tout le mois de Nissan, on ne fait pas les supplications car ce sont des jours de joie pour le peuple d'Israel. En plus, toutes les nations nous imitent. A la base, ils avaient choisi leur début d'année en Nissan. Certes, aujourd'hui, c'est en janvier. Mais, nous avons trouvé, dans les responsas du Rachbats, qu'ils avaient choisi le mois de mars pour le début d'année. Et celui-ci correspond plus ou moins à Nissan. Par la suite, ils ont changé. Ils nous imitent beaucoup.

Lecture des offrandes des princes

A Roch Hodech, on lit le passage de l'offrande du prince Nahchon fils d'Aminadav, chef des tribus, même s'il n'était pas l'aîné. Et cela fait allusion au mois de Nissan qui est le chef des mois même s'il n'est pas le début de l'année. Comme à écrit le Even Ezra sur le verset « et la fête de souccot à la sortie de l'année » (Chemot 23;16). L'année se finit-elle en Tichri? L'année est censée se terminer en Adar, non? Seulement il y a un autre compte pour les années. Et même à l'époque de la bible, ils géraient le calendrier à partir de Tichri. Ainsi écrit la Guemara Yerouchalmi (Roch Hachana), à propos du verset « ce mois sera pour vous le début des mois », duquel elle apprend que ce mois sera le début pour vous, mais pas pour les années. Et le 2 Nissan, on lit l'offrande du prince de la tribu d'Issakhar, représentant de la Torah. Et le même jour de semaine aura lieu la fête du don de la Torah, Chavouot. Le 10, on lit l'offrande du prince de la tribu de Dan. Ce sera le même jour de semaine que le prochain Roch Hachana. Cela est en allusion dans le verset « Dan jugera son peuple » (Berechit 49;16). Ainsi a dit le Gaon Rabbi Zalman de Vilna, élève du Gaon. À Tunis, avant de faire la lecture des princes, ils avaient l'habitude de lire 5 versets: "עזרנו" (Tehilim 124;8), "בשם ה' עושה שמים וארץ" (Devarim 32;3), "כי שם ה' אקרא הבו גודל לאלוקינו" (Devarim 33;4), "ברוך אתה ה' למדני חוקיך" (Tehilim 119;12), "שמע ישראל ה' אלוקינו ה'" (Devarim 6;4).

תתא" (Devarim 6;4).

Il faut faire la prière entièrement

Un Rav de Djerba m'avait dit que ce n'était pas une obligation de lire ces passages des princes, et on pouvait ne pas en tenir compte. Je lui avais dit que dans ce cas, on pourrait alors, annuler aussi, l'introduction (Petiha) à la prière, le chapitre des sacrifices (Ezheou mékomane), la plupart des psoukés dezimra, Az Yachir Moché, les supplications, comme disait le Rav Natronay Gaon (Tour chap 131). On pourrait ne pas faire aussi Beit Yaakov, le psaume du jour, les ketorets, tout c'est n'est que coutume. En suivant la stricte loi, on pourrait, ne faire que quelques passages de la prière seulement. Mais, ce n'est pas correct car il faut faire la prière entièrement. Seulement, il n'est pas indispensable d'ajouter les passages après la lecture des princes. Et d'ailleurs, à Tunis, ils ne les faisaient pas (celui qui peut les faire, sera tout de même béni).

Fatiguer le public

Il ne faut donc pas banaliser de coutume de nos sages. S'il y a un souci d'épuisement de l'assemblée, éventuellement. Mais, la, il ne s'agit pas de cela. Épuiser la communauté, c'est lorsque tu exagères. Lire seulement les 6 versets du prince du jour ne peut être considérée comme une exagération. Après la lecture, on lit psaume 122 "שיר המעלות" . Puis faire le kaddich Yehe Chelama. Certains lisent ces versets dans le Séfer Torah, mais nous avons l'habitude de lire à partir d'un sidour.

Jeûner au mois de Nissan

On ne peut instaurer de jeûnes durant le mois de Nissan, pour aucun problème. Mais, un jeûne privé peut être fait, en dehors de Roch Hodech et des 8 jours de Pessah. Il est bon de ne pas en faire aussi à Isrou Hag (lendemain de Pessah). C'est pourquoi les séfarades ont l'habitude de jeûner si la azkara d'un parent a lieu au mois de Nissan.

Quoi de différent cette année ?

Au mois de Nissan, nous ne lisons pas le psaume le psaume 20 "למנצח מזמור לדוד יענך"

ה' ביום צרה car on mentionne la détresse. Le Ben Ich Hai écrit ne pas savoir la raison pour laquelle on ne lit pas le passage de Tefila Ledavid au mois de Nissan. Mais, le Rav Ovadia a'h écrit (Hazon Ovadia p8) tout simplement que la détresse y est aussi mentionnée. Et cela ne va pas avec le mois de Nissan qui est un mois de joie. Et le Gaon Rabbi Yossef Hai a écrit cette raison dans son livre Od Yossef Hai. Mais, en cas de détresse, comme aujourd'hui, avec le conflit Russie -Ukraine, on pourrait lire ce passage au mois de Nissan, lors de lectures de prières circonstanciées pour les difficultés.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les juifs ukrainiens, que la guerre met en difficulté. Nous supportons leur détresse. Hachem, par sa pitié, leur fera preuve de miséricorde, et les bénira de paix, avec tout le reste du peuple. Celui qui fait régner la paix dans les cieux, par sa pitié, fera régner la paix chez nous et tout son peuple Israël, amen.

Les paroles du Gaon Rabbi Lior HaCohen Chalita

Le Roch Yéchiva de « Maor Yossef » à El'ad

Avec l'autorisation de Maran le Roch Yéchiva, qu'Hashem lui allonge ses jours dans la grâce et la bonté et qu'il perpétue sa bonne santé. Nous allons dire quelques paroles au sujet des Halakhotes du mois de Nissan qui arrive vers nous et vers tout Israël pour la bonté et la bénédiction. La mot Nissan tire son nom du mot « נסים » - « miracles ». Comme la mentionné Maran la semaine dernière, en rapportant les paroles de Rachi, qui dit que la raison pour laquelle on multiplie les joies pendant le mois d'Adar, est lié au fait que ce mois est rattaché au mois d'Adar. Il y a eu des miracles l'un après l'autre. Aussi, il y a exactement trente jours entre Pourim et Pessah, et c'est pour cela que depuis Pourim, nous devons commencer à parler des Halakhotes de Pessah. La Guémara Pessahim (6a) enseigne que trente jours avant une fête, nous devons étudier les Halakhotes de cette fête. Elle dit que nous apprenons cela de Moché Rabbenou, qui a donné les Halakhotes concernant le Korbane Pessah Chéni, alors que nous étions à Pessah Richone (soit trente jours avant). C'est donc de là que nos sages ont appris qu'il est d'usage d'enseigner les Halakhotes Pessah, trente jours avant Pessah.

Dans cette même Guémara, ils rapportent l'avis de Rabban Chimone Ben Gamliel, qui dit qu'on doit enseigner les Halakhotes de la fête, deux semaines avant la fête, comme nous pouvons voir dans la Torah, que Moché

Rabbenou, pendant la période de Roch Hodesh Nissan, a enseigné les Halakhotes de Pessah, qui commence le 14 Nissan (Chemot 12,2). D'après le premier avis rapporté par la Guémara, qui dit que l'on doit enseigner les Halakhotes de la fête trente jours avant, il n'y a pas de question, car c'était la première fois que Moché avait appris ces Halakhotes, donc il les a enseignées lorsqu'il les a appris. En plus, la Torah nous dit que le premier jour du mois, Moché a enseigné des Halakhotes qui serviront pour le quatorzième jour, donc puisque cet avis dit qu'on doit commencer à enseigner trente jours avant, cela marche bien puisque à partir de trente jours avant, on commence à enseigner les Halakhotes, et on continue jusqu'à une semaine, deux semaines, ou même la veille de la fête. C'est pour cela que la Guémara pose la question seulement à Rabban Chimone Ben Gamliel : Pourquoi ne suit-il pas le premier avis qui a ramené une preuve de Moche Rabbenou ? Mais la question inverse ne se pose pas.

Mais est-ce qu'un homme devra interrompre son programme d'étude journalier pour se consacrer à l'étude des Halakhotes de la fête trente jours avant ? Non, car cette loi n'a été dite qu'au sujet de « שואל כעבין ». C'est-à-dire : si plusieurs personnes se présentent, et que chacune d'entre elles ont des questions sur des sujets précis, nous devons répondre en priorité aux personnes qui posent

des questions sur les sujets actuels, et ensuite nous pourrons répondre aux autres questions. A partir de quand considère-t-on le sujet comme actuel ? A partir de trente jours avant la fête. Donc à partir de Pourim, on donne la priorité aux questions relatives à Pessah. Sauf bien entendu, si quelqu'un pose une question sur Pourim.

Comme nous l'avons dit, le mot Nissan tire son nom du mot « נס » - « miracle ». Mais ce n'est pas seulement un miracle. Il y a une Guémara (Baba Métsia 33a) qui dit que si un homme voit un âne succomber sous sa charge, il doit l'aider (Chemot 23,5). La Guémara demande quelle est la loi si un homme est en chemin, et qu'il voit un âne en train de succomber sous sa charge, qu'il va l'aider. Puis après un certain temps, il le voit encore en difficulté dans un autre endroit et qu'il l'aide à nouveau. Puis le lendemain, ces faits se reproduisent de nouveau, que doit-il faire ? Va-t-il l'aider à chaque fois ? La

Guémara répond en disant que le langage du verset est précis, il est écrit : « רובץ תחת משאו » - « succomber sous sa charge », il n'est pas écrit que c'est une habitude pour lui. Donc on doit l'aider au début, pour une, deux ou trois fois, mais si cela devient une habitude, on n'est plus tenu de l'aider. Il faudra dire au propriétaire : « Monsieur, change ton âne ! Il n'y a plus d'autre solution. » (comme une batterie de voiture, il faut la changer. On ne peut pas remettre du jus à chaque fois qu'on parcourt quelques kilomètres, ce n'est pas une solution durable, il faut changer la batterie). Pareil pour le mois de Nissan, ce n'est pas un seul miracle, mais une continuité de miracles. C'est un mois rempli de miracles. Même pour les générations à venir, ce mois sera spécial, comme dit la Guémara (Roch Hachana 11a) : « ils ont été délivrés en Nissan, et c'est aussi en Nissan qu'ils seront à nouveau délivrés ».

שבת שלום ומבורך



Parachat Tazria – Ha'hodech (le mois)

Par l'Admour de Koidinov chlita

Le verset dit : *“une femme, lorsqu'elle ensemence, et qu'elle met au monde un garçon...”*

אִשָּׁה כִּי תִזְרִיעַ וְיִלְדָה זָכָר (ויקרא יב ב)

Il est écrit dans le midrach Rabba : *« si un homme est méritant, on lui dit : « tu as devancé la création du monde » (le monde est à ton service) ; et s'il ne l'est pas, il lui sera dit : « le moustique a été créé avant toi ».*

Cela mérite une explication : Hakadoch Baroukh Hou créa toutes les créatures de ce monde dotées d'instincts innés de telle sorte qu'il leur est impossible de changer leur nature. Seul à l'Homme, Hachem a conféré la faculté particulière du libre arbitre qui consiste à surmonter la nature de son corps pour faire Sa volonté malgré qu'il soit enclin au mal.

Ce pouvoir qu'un juif possède émane de son âme divine, et en choisissant le bien, il pourra la renforcer. Quand bien même son corps l'attire vers le bas, et les sujets de ce monde, il trouvera en lui de nouvelles forces spirituelles qui l'aideront à dominer ses désirs corporels, pour servir Hachem.

Ainsi se trouvaient les Béné Israël en Egypte, enfoncés dans l'impureté, car ils couraient après les futilités de l'époque, et il leur semblait impossible de servir Hachem. Cependant, lorsqu'Hachem voulut les délivrer, il leur dit : *“הַחֹדֶשׁ הַזֶּה לָכֶם רֹאשׁ חֳדָשִׁים”*, *“ce mois sera pour vous la tête de tous les mois”* ; de ce fait, il leur octroya la force du *“renouvellement”* (הִתְחַדְשׁוּת) vient de חֹדֶשׁ, le mois) ; et en se comportant à nouveau selon l'esprit de nos patriarches, ils purent dévoiler leur néchamah, surmonter l'impureté égyptienne, pour enfin sortir des ténèbres vers la lumière.

Cela explique le midrach Rabba lorsqu'il dit : *« si l'Homme est méritant, il devance la création »*, car il prend le dessus sur les tendances matérielles du corps grâce à son âme, et met à son service toutes les créatures, car l'âme juive a existé avant même la création du monde (car elle est une partie du Dieu vivant), ainsi il l'emporte sur toutes les créatures qui elles, ne peuvent pas changer leur nature. Mais *s'il n'est pas méritant*, et se laisse tenté par ce monde, alors il ne vaudra pas mieux qu'un moustique. Puisque son corps a été créé en dernier le sixième jour, dans ce sens il sera moins important que toutes les créatures, y compris le moustique, car c'est la volonté d'Hachem qu'elles ne puissent pas changer leur nature ; en revanche, l'Homme possède cette force et ne s'en sert pas. C'est exactement le sujet de la parachat ha'hodech et aussi du mois de Nissan, annonciateur de bonnes nouvelles, comme le verset nous dit : *“הַחֹדֶשׁ הַזֶּה לָכֶם רֹאשׁ חֳדָשִׁים”*, car **c'est en ce mois que s'éveille le pouvoir de sortir d'Egypte, et chaque juif reçoit en son âme de nouvelles forces spirituelles pour surmonter sa nature et assujettir toute son existence au Créateur.**

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par mail au +33782421284

📌 Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 30/03/2022



TAZRIA PARACHA HA'HODECH

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Un homme lorsqu'il y aura dans la peau de sa chair une tumeur ou une dartre ou une tache, qu'il y aura dans la peau de sa chair une affection... » Vayikra (13 ; 2)

La Parachat Tazria traite principalement du cas de la Tsaraat, cette maladie que l'on traduit maladroitement par lèpre. Certains de nos Sages sont d'avis que l'apparition des plaies de la Tsaraat est une manifestation de la Chékina, et non une maladie communément appelée lèpre.

L'isolement du malade ne constitue donc en rien un moyen d'empêcher la contamination des personnes de son entourage. Si la lèpre, telle que nous la connaissons, est contagieuse, la Tsaraat ne l'est pas.

Comme nous l'enseigne le Ramban: « La Tsaraat n'est en rien une maladie naturelle... elle est dans son essence même une plaie Divine qui n'apparaît qu'en terre d'Israël. » La traduction de Tsaraat par lèpre est donc tout-à-fait erronée.

Cette forme de « châtement » ne s'appliquait qu'à une certaine époque bien précise, où les Bnei Israël avaient accédé à un niveau spirituel très élevé. Aujourd'hui, l'une des raisons pour laquelle personne ne se trouve isolé du camp, en cas de maladie, est peut-être que nous sommes tous déjà hors du camp. Malgré tout, la Torah nous offre ici un enseignement pour toutes les générations.

Grâce à la description de la Tsaraat, nous apprenons la gravité des fautes liées à la parole, en particulier au Lachone hara'. La Guémara (Arakhin 16a) nous enseigne « Chemouël bar Na'hmani a dit au nom de Rabbi Yo'hanan, que les plaies proviennent de sept choses, le Lachone hara', le meurtre, les faux serments, la débauche, l'orgueil, le vol et l'avarice. »

Afin de comprendre pourquoi la Torah insiste tant sur les lois du langage, nous devons réaliser combien l'impact des mots peut être terrible. Exemple, entrez dans une pièce, prononcez là-bas quelques mots peu sympathiques, et observez comment la tension monte d'un coup !

Ou bien encore, scrutez-vous après que l'on vous ait dit du mal de quel-



LA PLUME DU COEUR

qu'un de votre entourage ! Le regardez-vous de la même façon qu'auparavant ou bien n'éprouvez-vous pas désormais un quelque chose de négatif, une réticence, une gêne quand vous le rencontrez ?

Dans un cadre familial, amical, ou professionnel, quelques mots mal soupesés, mal intentionnés, peuvent, D.ieu nous en préserve, changer en un instant la nature de nos relations avec autrui.

Par ailleurs, les mots ont aussi le pouvoir de consoler, conseiller, encourager, les mots que nous choisirons détermineront donc la qualité de nos relations en société.

Le 'Hovot Halevavot nous dit que « La bouche est la plume du cœur. » Utiliser des mots pour faire du bien autour de soi n'est autre que du Lachone Hatov !

Faire du Lachone Hatov est un grand 'Hessed, équivalent à celui de visiter des malades, donner la Tsédaka, etc... C'est une Mitsva qui comporte un gros avantage sur toutes les autres, elle se présente en effet à chaque coin de rue, lors de toute conversation, avec tout un chacun, et à tout moment.

Le 'Hafets 'Haïm affirme que l'étude des lois du langage nous rendra obligatoirement meilleurs. Car en nous efforçant continuellement d'éviter de faire du mal à notre prochain, soit par une parole vexante, soit par un affront, soit par un manque de respect quelconque, cela nous permettra de nous construire intérieurement, et de créer des relations de qualité avec nos semblables, basées sur la sincérité et le don.

Le Messilat Yécharim nous dit : « Hachem aime Son peuple. Plus une personne aime le peuple de Hachem, plus Hachem l'aime. »

Si chacun d'entre nous étudie chaque jour quelques minutes les lois du langage, tous les efforts que nous mettrons au service de cette étude et de son application, entraîneront un surcroît de Ra'hmanout dans le monde, et constitueront une source de forces pour une vie de bonheur et de paix.

Rav Mordékhaï Bismuth - mb0548418836@gmail.com



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans la Paracha sont enseignées les lois du Metsora. C'est une personne qui a des éruptions cutanées qui s'apparentent à la lèpre. Mais il faut savoir que ce n'était pas contagieux comme la véritable lèpre. En effet la Guémara Arakhin 16 dit que son origine est le Lachon hara qu'un homme émet sur son prochain ! Car cette mauvaise Mida (trait de caractère) entraîne la querelle et la discorde entre les amis et même... au sein de la famille. Alors, mesure pour mesure, Hachem envoie ce genre d'éruptions cutanées sur le pécheur: ce qui l'oblige à s'isoler pour ne pas impurifier le reste du campement. (et de cette manière il ne pourra plus semer la zizanie).

D'autre part, le niveau d'impureté du Metsora était proche de celui du mort qui rend impur toute la maison ! Plus encore, le statut du Metsora s'apparentait aussi à celui de l'endeuillé à qui il est interdit de demander le 'Chalom' (le saluer) ou encore de se couper les cheveux. Aussi, il devait garder sur lui des vêtements déchirés et se couvrir la tête ! Et tout le temps où il ne retrouvait pas la pureté



BON CONSEIL POUR CELUI QUI VEUT GARDER SA FORTUNE !-

(c'est-à-dire que ses taches diminuent de taille jusqu'à disparaître, ce qui pouvait prendre des... années), il restait isolé pendant tout ce temps-là ! Aujourd'hui il n'y a plus cette impureté car le statut de Metsora était nécessairement énoncé par le Cohen : c'est uniquement LUI qui disait 'Tamé-impur' ou après les journées d'isolement il disait 'Tahor-pur'. Mais puisque l'on ne sait pas d'une manière explicite si nos Cohanim sont de véritables Cohen, c'est-à-dire si leurs affiliation remonte au Beit Hamiqdash, alors ils n'auront pas la faculté de décréter sur une personne qu'il est un Metsora (même s'ils connaissent parfaitement les halakhots du Metsora qui sont compilées dans le livre du Rambam!).

D'autre part, la purification du Metsora après son isolement passait par une Tiglahat/le rasage de tous les poils et cheveux de cet homme par le Cohen. Inévitablement dans le cas où le Cohen n'est pas vraiment « Cohen » on arrive à la transgression des interdits qui touchent à la barbe et aux 'pattes' de la tête (se raser entièrement la tête est formellement interdit par la Thora: il faut au moins laisser quelques millimètres de cheveux sur les coins du visage).



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Lorsqu'une affection lépreuse sera observée sur un individu » (13, 9).

Les paroles de Rabénou 'Ovadia Sforno zatsal sont connues. Les plaies survenaient de manière miraculeuse, c'est pourquoi elles ne touchaient pas les non Juifs (Néga'im 3, 1). Et lorsque le peuple d'Israël descendit de niveau, les plaies s'arrêtèrent et même le peuple d'Israël ne fut plus touché. Or, cela ne représente pas un avantage, mais bien une perte.

A quoi peut-on comparer cela ? A une personne dont le sang est empoisonné – lorsque le poison est drainé vers la plaie purulente, c'est déjà le début de la guérison. L'abcès est soigné et la personne recouvre la santé. Mais lorsque la maladie n'est pas apparente et qu'elle s'installe dans le corps, elle est extrêmement dangereuse. Telles sont les fautes du langage qui sont à l'origine de la lèpre. Dès lors qu'elle pointe à l'extérieur et qu'elle mène la personne à examiner ses actes et faire tchéouva, le processus de guérison spirituel et matériel est entamé et les conséquences sont extraordinaires. Comme c'est terrible lorsque la maladie s'installe en cachette ; un esprit d'impureté réside sur l'homme et s'installe dans son âme, ainsi que dit le Zohar hakadoch (deuxième partie, 264b). **Comme il est misérable et comme sa situation est terrible.**

Maintenant, regarde. Avant, lorsque le mauvais penchant désirait faire fauter l'homme par la médisance, on le mettait en garde en disant : la médisance tue trois personnes, celui qui raconte, celui qui entend, et celui sur lequel on parle. Trois seulement. Mais aujourd'hui, dans l'ère



POURQUOI LA DÉLIVRANCE TARDE-T-ELLE À VENIR ?

de la communication écrite et électronique, on tue par le souffle de la bouche, on diffame et calomnie aux oreilles de milliers et dizaines de milliers. **Combien de fautes et combien d'accusations, Dieu préserve.** Et l'on s'étonne : « **Pourquoi le Machia'h ne vient-il pas ? Pourquoi la délivrance tarde-t-elle à venir ?** »

Le Midrach a une réponse à cette question : « Moché réfléchissait dans son cœur, il se demandait quelle était la faute du peuple juif pour mériter l'asservissement. Lorsqu'il entendit l'homme hébreu dire : 'Voudrais-tu me tuer, comme tu as tué l'Egyptien ?', Moché dit : « La médisance est présente parmi eux – comment mériteront-ils la délivrance ? » C'est pourquoi il dit : « 'En vérité, la chose est connue.' Je sais à présent pour quelle raison ils sont asservis. »

Les péchés du langage peuvent tuer, et notre génération est tellement perverse sur ce point que cela semble quasiment autorisé. **Or, que pouvons-nous espérer ? Pourrons-nous fermer la bouche des speakers, empêcher la diffusion des journaux, whats'app, instagram...stopper la profusion de colportage et de verbiage ?**

Pourtant, les propos du Midrach sont connus (parachat Noa'h), que par le mérite d'une association dont tous les membres se conduiront comme il faut, tous les exils se rassembleront. Dieu attend ce rassemblement. Heureux sont ceux qui forment des groupes de chemirat halachone et qui s'abstiennent d'écouter des propos interdits. Ils sauvent leur propre personne de nombreux péchés et vivent dans une atmosphère pure ; et l'essentiel : par leur mérite viendra la délivrance ! (Ma'ayane Hachavou'a)

Rav Moché Bénichou



Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

Quel est le principe de la Mitsva de Kim'ha Dépis'ha ?

Il existe une obligation d'ordre général, qu'avant chaque fête de se soucier et d'aider toutes personnes qui est dans le besoin, comme il est écrit :

"Celui qui mange et boit doit nourrir les étrangers, les orphelins et les veuves avec les autres pauvres qui sont démunis. Par contre, celui qui ferme les portes de sa cour, mange et boit avec sa femme et ses enfants sans donner à manger aux pauvres et à ceux qui sont dans l'amertume, ne partage pas une joie liée à une Mitsva, mais une joie liée à son ventre. A son propos, il est dit (Né'hémie 8,10): « Leur sacrifice est comme le pain des affligés, tous ceux qui en consomment deviendront impurs car [ils gardent] leur pain pour eux-mêmes. Cette joie est une disgrâce pour eux, comme il est dit : « Je répandrai des excréments sur vos faces, excréments de vos fêtes. » (Rambam, Hilchot Yom Tov, Chap 6, Halakha 17-18 - Voir aussi Choulkhan Aroukh 529§2)

Mais à Pessa'h, ou les dépenses sont généralement plus nombreuses, cette grande Mitsva est particulièrement mentionnée dans le

Choulkhan Aroukh 429§1. Il s'agit de donner de l'argent ou des aliments à ceux qui n'ont pas de grands moyens, et ce, afin de leur permettre de fêter Pessa'h dignement, en bonne et due forme.

On nomme cette mitsva « **Kim'ha Dépis'ha** », qui signifie Kim'ha [farine] Dépis'ha [de/pour Pessa'h] car il était habituel de donner de la farine pour la cuisson des Matsot et c'était l'offrande minimale. Cependant, de nos jours, **il est préférable de donner de l'argent ou des aliments** tels que matsot, vin ou jus de raisin, habits pour la fête, etc. pour chaque personne de la famille.

Il est permis d'accomplir cette mitsva avec de l'argent du Ma'asser.

Comment l'accomplir ?

Si vous connaissez une personne ou famille dans le besoin, vous pouvez lui donner dignement et sans que cela ne le gêne. Sinon, utilisez les services d'un organisme habilité à le faire.

HASDEI HM s'occupe de cette sainte tâche, et distribuera grâce à chacun d'entre nous **des cartes d'achat dans les magasins pour que les plus démunis eux aussi aient LE CHOIX dans leurs achats.** Grâce au lien suivant, il vous est possible d'accomplir cette Mitsva et de soutenir une ou plusieurs familles.

<https://www.ovdmh.com/c15>

Un reçu Cerfa sera délivré instantanément par mail.



Kim'ha De Piss'ha

Offrez-leur la dignité

Faisons en sorte que ce soit la fête pour tout le monde...



FAIRE UN DON



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de Binyamin ben Céline Batcheva parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim et Niffaot que Martine Maya bat Graby Camipuna Qu'Hachemleur accorde brakha ve hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niffaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de 'Haim Yaakov ben 'Hanna Malka parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de 'Hanna bat Chochana parmi les malades de peuple d'Israël



Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

Qu'est-ce que la Birkath Haïlanot, la bénédiction sur les arbres ?

Tous les ans au mois de Nissan les arbres renouvellent leur cycle, c'est pour cette raison qu'un homme qui aperçoit des arbres fruitiers à partir du 1er Nissan devra réciter la bénédiction suivante : « **Baroukh ata Hachem Eloikénou Melekh a'olam chélo 'hissère bé'olamo kloum oubara bo bériote tovoth véilanoth tovoth léhénoth bahém béné adam/Tu es source de bénédiction, notre D.ieu Roi de l'univers, qui n'a rien fait manquer dans Ton monde, en le peuplant de bonnes créatures, d'arbres utiles et agréables pour que les hommes en jouissent.** »

Quand faut-il la réciter ?

Il est préférable de la réciter le premier jour du mois de Nissan après la prière du matin et de préférence avec un Minyanne (assemblée d'au moins dix hommes). Si cela n'a pas pu se faire le premier Nissan, on pourra la réciter durant tout le mois de Nissan. Il est permis de la réciter de jour comme de nuit, aussi en semaine que durant Chabat et Yom Tov.



Sur quel arbre faut-il réciter la bénédiction ?

On récitera la bénédiction sur deux arbres au minimum qui bourgeonnent, et non sur des arbres qui ont déjà apporté des fruits. Cependant on sera tout de même quitte si on la récite sur un seul arbre. Il est préférable de ne pas la réciter sur un arbre greffé, cependant s'il n'y en a pas d'autres, on pourra s'appuyer sur les décisionnaires qui permettent. On pourra réciter cette bénédiction sur un arbre qui est dans ses trois ans après sa plantation (Orla).

Qui est concerné par cette Mitsva ?

Les hommes à partir de 13 ans et les femmes à partir de 12 ans ont l'obligation de réciter cette bénédiction. Il y a tout de même une Mitsva d'éduquer les enfants à réciter cette bénédiction importante et chère aux yeux de tous. Une personne non voyante est exemptée de cette bénédiction.

OVDHM est heureux de vous offrir pour vous, votre famille, vos amis ou votre communauté, le Sedere complet de Birkat Haïlanot. Téléchargez, imprimez et partagez aux plus grand nombre, pour que chacun puisse réciter cette bénédiction annuelle avec la plus grande ferveur et dans la joie.

<https://www.ovdhm.com/birkath-hailanot/>



Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

Rire...

Un homme plutôt mal habillé déambule sur les Champs-Élysées. Soudain, une Rolls-Royce s'arrête à son niveau et la vitre arrière se baisse, il regarde à l'intérieur et reconnaît un ami d'enfance. Le passager le reconnaît également, sort de la limousine et demande à son chauffeur de l'attendre.

Il prend son ami par le bras et lui propose de faire quelques pas ensemble.

L'homme lui dit :

– Je vois que tu as bien réussi dans les affaires.

– Ben oui et toi ?

– Je dois dire que ça ne va pas très fort.

Pendant la marche, l'ami riche est intrigué par un « clac-clac » qui se fait entendre à chaque pas que fait l'autre.

– C'est quoi ce « clac-clac » ? lui demande-t-il.

– C'est que l'avant de mes chaussures est décollé et je n'ai pas les moyens de m'en payer une autre paire.

Le riche sort de sa poche une grosse liasse de billets de 500 € entourée d'un élastique. Il retire l'élastique, le donne à son ami et lui dit :

Tiens ! Mets l'élastique, ça ne fera plus « clac clac »



...et grandir

Pessah' approche, l'occasion du renouveau, on nettoie, on peint, on change les meubles. Puis on passe aux courses, on achète des quantités, comme si les 7 jours vont durer 1 mois! Et les vêtements pour arriver ce soir-là beaux comme des fils du Roi, les costumes, les chaussures, les robes On achète sans compter, on a besoin, rien doit manquer, **on n'a pas le choix!**

D'autres aussi **n'ont pas de choix** que de prier pour espérer d'avoir au moins les matsot pour le Sédere et du vin pour les 4 verres. Ils répèrent, rafistolent leur chaussures car ils **n'ont PAS LE CHOIX**, ils n'ont pas les moyens de renouveler, d'avoir une nouvelle chemise ou paire de chaussures, ou de faire des courses pour la fête...

Essayons d'avoir le choix de penser aux autres !!! pour que chacun puisse passer les fêtes dans la dignité.

Le Rambam nous enseigne: "**Il est préférable pour un homme de multiplier les cadeaux pour les pauvres plutôt que d'accroître son propre repas et les envois de mets à ses amis.**"

HASDEI HM cette année distribuera des cartes de bons d'achat pour que les plus démunis **eux aussi aient LE CHOIX** dans leurs achats. Participez à cette mitsva, et le soir du sédere vous aurez le sentiment heureux d'avoir fait le bon choix!.... www.ovdhm.com/c15



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

BON CONSEIL POUR CELUI QUI VEUT GARDER SA FORTUNE !-(suite)

Pour conclure, on vous rapportera les paroles du Saint Zohar (tiré du Chmirat Halachon Chaar Hazéhira 6). Il enseigne qu'aujourd'hui Hachem envoie la... pauvreté à la place de cette forme de lèpre. En effet le propre du médisant c'est un trop plein d'orgueil qui le pousse à mal parler sur les uns et les autres, c'est parce qu'il se sent bien au-dessus de la mêlée !

Hachem lui envoie en conséquence cette grande épreuve de la pauvreté afin de lui retirer cette mauvaise fierté. Et finalement il

cessera de parler en mal sur son prochain, car le but final est que notre pécheur hérite du monde à venir qui vaut beaucoup plus que tous les plaisirs sur terre !! Donc un bon conseil pour celui qui veut garder son patrimoine : évitez de dire du Lachone Hara ! Et la meilleure manière d'y parvenir, c'est d'étudier les abrégés du livre du Hafets Haïm qui existent déjà en français.

Rav David Gold ☎00 972 55 677 87 47

La Hagada Bé Sédere

Une Hagada indispensable recommandée par nos grands Rabanim

La Hagada expliquée pas à pas, de nombreux commentaires clairs et précis, des midrachim, des illustrations...



« Et le Cohen constatera que la lèpre a gagné tout le corps et il déclarera cette plaie : elle a complètement blanchi la peau, elle est pure ». (13;13)

Un seul poil blanc constitue un facteur d'impureté alors que si le corps est entièrement blanc, il est pur. Est-ce logique ? Hashem déteste l'orgueil manifesté par l'homme. Par contre, il aime particulièrement son humilité. Cette dernière a le pouvoir d'annuler un décret de mort. Il en est de même pour les lépreux. Sa sanction consiste à être séparé de la société dans laquelle il vit. Il ne peut même pas rester avec les lépreux. Ainsi, il adoucit son cœur, en extirpant l'orgueil qui l'a conduit à dire du Lashon Ara. Dès les premiers signes de lèpre, il aurait pu s'alerter et vite faire Teshouva, mais la Torah l'oblige à s'exiler hors du camp, car il risque d'attribuer ces signes au hasard, à quelque chose de naturel qui sera amené à disparaître. En revanche, celui dont le corps est tout blanc, ne peut se leurrer en se disant atteint par un phénomène naturel. Il comprend immédiatement que cela vient d'Hashem et dû à ses fautes. Il n'a pas besoin d'être convaincu, en étant isolé : il se soumet à Sa volonté. C'est pour cette raison que la Torah d'écrite : « elle a blanchi complètement la peau, elle est pure » : son entière soumission constitue en elle-même une expiation.

Mais si le Cohen observe que cette plaie teigneuse ne paraît pas plus profonde que la peau, sans toutefois qu'il y ait du poil noir, il séquestre la plaie teigneuse durant sept jours. 13;31)

Pourquoi la Torah demande-t-elle d'isoler la plaie, et non pas la personne ?

Le rabbi Zalman Gutman explique que lorsque quelqu'un n'agit pas comme il le faudrait, c'est notre rôle de retirer les plaies conséquentes de notre esprit. Nous devons conserver proche de notre cœur la personne, et mettre en isolation ce qui a pu nous blesser (la plaie). En effet, naturellement nous faisons l'inverse : garder en nous des arguments pour la détester (elle a fait ça, et ça ...), et la repousser au loin. Il est écrit : « Juge tout individu favorablement » (dan ét kol adam lékaf zé'hout – Pirké Avot 1,6). La notion de « tout » (kol) renvoie à la globalité. Cela nous enseigne qu'il ne faut pas juger autrui sur un fait isolé, à un moment précis, mais plutôt en prenant en compte toute sa personnalité, dans une temporalité totale (passé, présent et futur). On ne parle pas ici de personnes manipulatrices, nocives pour nous, mais b'h, de l'immense majorité des gens qui nous entourent et dont nous devons chercher au maximum à les juger positivement.

Nous devons se focaliser sur ce qu'il y a de beau/positif en eux, et non pas sur leurs plaies (nous avons tous des défauts, des hauts et des bas, des moments de moins bien, un passif de vécu différent, ...), les isolant en dehors du campement de notre conscience, gardant autrui proche de nous. (Aux délices de la Torah)

« Il doit avoir les vêtements déchirés, la tête découverte, s'envelopper jusqu'à la moustache et crier : "Impur ! Impur !" » (13, 45)

Nos Maîtres expliquent (Chabbat 68a) : « L'homme doit informer les autres de sa souffrance. » Rachi commente : « Il doit le faire lui-même. » Nous pouvons nous demander pourquoi le lépreux devait informer le public de son état, plus que les autres malades.

L'auteur de l'ouvrage Midrach Yonathan nous éclaire en s'appuyant sur l'interprétation de Rachi du verset « D'ieu entendit la voix du jeune homme » : « Nous en déduisons que la prière du malade lui-même vaut mieux que celle d'autrui pour lui. »

Le Zohar s'interroge : pourquoi le lépreux est-il appelé « enfermé » ? Il répond : parce que l'accès à sa prière est fermé dans le ciel. C'est la raison pour laquelle il doit renseigner les gens sur son état, afin qu'ils prient en sa faveur. Quant aux personnes atteintes d'une autre maladie, il est préférable qu'elles prient elles-mêmes.



LE LAIT DE LA LIONNE

« La mort et la vie sont aux mains de la langue ». Michlé 18;21

Le Midrach (So'her Tov et Yalkout Chémouni) rapporte l'histoire d'un roi très malade, dont la vie était en danger et a qui les médecins avaient dit que le seul remède qui pouvait le sauver c'était de boire du lait de lionne. Le roi leur demanda qui pourrait lui rapporter ce lait. Un d'entre eux accepta d'entreprendre cette mission dangereuse à la condition qu'on lui donne une dizaine de chèvres, ce qu'il obtint sur le champ. Sur ces entrefaites, notre homme se rendit près d'un antre où une lionne allaitait ses petits. Au début, il se tint à une certaine distance et lui jeta une chèvre que la lionne dévora ; il répéta l'opération dix jours de suite, tout en s'approchant toujours davantage, jusqu'à ce qu'il puisse jouer avec ses mamelles et lui prendre un peu de lait. Quand notre homme eut obtenu ce qu'il était venu chercher, il rebroussa chemin vers le palais. Comme il était très fatigué, il s'arrêta en cours de route pour dormir. Au cours de son sommeil, il eut un rêve étrange dans lequel il assistait à une bataille très animée entre tous les membres de son corps, chacun prétendant que c'était grâce à lui que la mission avait été possible et s'était terminée par un succès.

Le cœur se prévalut de ce qu'il avait eu l'idée, les mains et les pieds prétendirent que sans eux on n'aurait pas pu rapporter le lait, les yeux dirent que c'étaient eux qui avaient indiqué le chemin..., finalement la langue conclut que sans elle aucun membre n'aurait pu faire quoi que ce soit. Offusqués, les autres membres exprimèrent tout le mépris qu'ils avaient pour la langue qui réside dans un coin obscur, qui est molle... Alors la langue leur répliqua avec rage qu'elle leur prouverait le jour même qu'elle les dominait et que leur destin était entre ses mains. Voilà ce qui se passa : notre homme entra au palais, se rendit auprès du roi et lui demanda de boire le lait de chienne qu'il avait rapporté ! A ces mots, le roi devint furieux et ordonna de pendre celui qui l'avait traité avec mépris. En route pour la potence, tous les membres de son corps se mirent à trembler, alors la langue

leur dit : "Ne vous ai-je pas dit que tout dépendait de moi; si je vous sauve, reconnaissez-vous que c'est moi qui suis le "maitre" ?" Les membres n'ayant pas le choix répondirent par l'affirmative. Au moment où le bourreau voulut exécuter sa besogne, le condamné demanda à être reconduit auprès du roi car il avait à lui communiquer une chose importante. Arrive devant le roi, notre homme lui demanda pourquoi il l'avait condamné à mort.



Le roi lui répondit que c'était parce qu'il lui avait rapporté du lait de chienne au lieu de lait de lionne. Le condamné répliqua alors au roi et lui dit : "Qu'importe si ce lait te guérit, sache d'ailleurs que l'on désigne parfois la lionne par le nom de "chienne" ". On analysa le lait et il s'avéra que c'était du lait de lionne, le roi en but et ayant retrouvé la santé, il gracia celui qu'il avait voulu faire pendre. Après ce qui venait de se passer, les membres reconnurent la suprématie de la langue dont dépendent "la vie et la mort".

Autour de la table de Shabbat n°326, Tazria

Paroles liées à notre époque !

Cette semaine je commencerai mon feuillet en évoquant le souvenir de cette grande lumière qui vient de s'éteindre avec la disparition du Prince de la Thora, Rabbi Hayim Kanievski Zé'her Tsadiq Kadoch Livra'ha, (bien que je ne sois pas du tout apte à dire des paroles d'Hesped (oraison funèbre) sur ce Tsadiq, géant de la Thora).



Rav Kanievski Zatsal était connu dans le monde juif comme le plus éminent Talmid Haham de notre génération. Tous les ans, la veille de Pessah le Rav faisait la clôture de l'étude de la Thora écrite et orale. Cela comprenait Toute la Thora écrite, les Prophètes et Hagiographes, Talmud Babli/Yéroushalmi, Midrashims Tossephot Rambam, Tour, Choul'han Arou'h, Zohar, Michna Broua etc. Pour l'anecdote, cette année étant embolismique (13 mois), le Rav avait fini son cycle d'étude juste la veille de son décès....

Sa connaissance de la Thora était phénoménale, plus encore que les ordinateurs. Une fois, on lui a demandé combien de fois était écrit le mot "Moché" dans la Thora. Il répondit immédiatement 97. Celui qui l'interrogea lui dit que son ordinateur en mentionnait deux de plus... Le Rav répondit IMMEDIATEMENT que l'ordinateur avait confondu le mot "Moché" avec "Massa" et un autre mot, car dans le sefer Thora les voyelles ne sont pas mentionnées... Et cette anecdote s'est répétée à d'autres occasions avec d'autres versets et d'autres combinaisons de lettres... Il a écrit de nombreux ouvrages (Nahal Eitan, Ychouv Haquouochiot chel Hamaharcha, Massechet Guerim, Smahot etc.) et surtout le "Dereh Emouna" sur le Rambam, lois liées à la sainteté de la terre d'Israël (à la manière du Michna Broua sur Or Hahahim), ouvrage d'une profondeur extraordinaire. Depuis le début, le Rav apprendra la Thora avec une assiduité phénoménale. D'abord à la Yéchiva puis au Collel du Hazon Ich / Bné Brak. Tous les jours de sa vie, il les passa à étudier les textes sacrés : ce fut un Avreh/Collelman toute sa vie sans prendre aucun poste de Rav ni de dirigeant communautaire. Et pourtant tout le monde juif se tournait vers lui à l'exemple de notre Patriarche Jacob Avinou... Son père était le Gaon le Steipler. Ce n'est qu'à partir de la disparition de Ce dernier en 1986 que le Rav Kanievski commença à être connu par le public il avait alors 52 ans. depuis le début des années 90, il reçut chez lui le public pour donner des conseils et des bénédictions son beau-père, le Rav Eliachiv Zatsal, disait de son gendre que dans notre génération le pouvoir de bénir lui avait été octroyé. Il était impressionnant de voir jour après jour une foule de gens le matin après la prière au Nets vers 6 heures, midi et soir, entre 21h et 23h, chacun venait chez le Rav recevoir pour l'un, une bénédiction ou un conseil. On parle de près de trois cent personnes chaque jour ! Le Rav répondait à chacun, et donnait sa Bénédiction alors que chaque minute de sa journée était sacrée (entre chaque personne qui défilait il posait son regard sur sa Guémara). Le public se pressait à sa porte (Séfaradims, AAshkénazims, Hassidims et aussi des gens éloignés)

Il existe des milliers d'anecdotes sur ses conseils et la bénédiction du Rav qui était couronnée d'aide Divine (et je vous fais grâce du "Rouah Haquodech"/esprit saint qu'il possédait !! Peut-être que la semaine prochaine je vous en ferais part... Bli Neder). En dehors de ces temps consacrés au public le Rav étudiait inlassablement dans son petit salon depuis qu'il était avancé en âge et qu'il n'avait plus la force de se rendre au Collel. L'intérieur de sa maison était particulièrement simple : deux pièces remplies de livres, dans lesquelles il élèvera avec son épouse, la Rabbanit Elichéva Aléa Chalom ses huit enfants. Pour nous, il faut comprendre que ce dévouement et ce bien prodigué au Clall Israël provenait de son assiduité exceptionnelle dans l'étude. Depuis toujours le Rav était plongé dans l'étude (on ne parle pas d'une étude de 8 heures par jour, ce qui est déjà pas mal pour notre génération mouvementée, mais cela oscillait entre 17 et 19 heures quotidiennement...). Le Rav recevait donc le public jusqu'à 23 heures, puis il dormait et se réveillait à 2 heures du matin (la Rabbanite lui préparait un verre de thé pour qu'il recouvre des forces) pour l'étude et aussi la lecture de Tehilims jusqu'à la prière au lever du soleil. Puis à nouveau l'étude du matin et de l'après-midi, sans aucune interruption et ce jusqu'à ces dernières semaines alors qu'il était âgé de 94 ans... Sans oublier toutes les lettres et réponses postales qu'il renvoyait à tous ceux qui lui posait des questions (par courrier, avec retour)... Il a répondu à des centaines de milliers de courriers !) Je finirai par une anecdote connue. A l'époque de la guerre du Golfe, le pays de Tsion craignait une attaque chimique de la part des irakiens. La population avait reçu des masques à gaz au cas où ! Les Scuds commencèrent à tomber. Toutes les villes du centre du pays étaient dans la ligne de mire de ces engins destructeurs « made in Russia », hauts de 3 étages remplis d'explosifs... Les gens étaient paralysés d'effroi et certains en devenaient malades, que D.ieu nous en préserve. Pourtant, lorsque les sirènes retentissaient à Bné Brak le Rav avait une toute autre attitude. Il sortait sur son petit balcon qui donne sur la rue Rachbam (Bné Brak) et alors que les fusées survolaient la ville, le Rav était plongé dans son étude de Guémara... Les gens étaient sidérés de voir son comportement mais petit à petit cela redonna du courage et la peur diminua considérablement dans les rues de la ville (où habite plus de 100 000 habitants Ken Yrbou). Ce que ni les généraux de Tsalh ni les plus grands psychologues n'ont pu réaliser !! Le fils d'un Avreh questionna alors le Rav : « sur quoi le Rav base t'il sa confiance qu'aucun Scud ne tombera à Bné Brak ? Il lui répondit que

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

la ville est protégée des milliers de pages de Guémara étudiées par la population !

locale. Il n'y a rien à craindre ! Une fois, l'impact d'un Scud fit voler en éclats des fenêtres. La Rabanit demanda à son mari : "que diront les gens ?". Le Rav la rassura : "c'est sûr, le Scud n'est pas tombé dans la ville..."

Et effectivement, il était tombé dans un terrain vague limitrophe à Ramat Gan...Que son souvenir protège et continue à bénir ses enfants, les Bahouré Yéchiva, Avréhims et Rabanims et tout le Clall Israël là où il se trouve.

La vengeance de D.ieu !

Cette semaine j'innoverai et profiterai de mon feuillet pour vous faire partager des idées très intéressantes que j'ai lu au sujet de la guerre en Ukraine. Ces paroles proviennent d'un extrait d'un long cours donné par un Talmud Haham de Jérusalem, le Rav Ménaché Israël Reizmann Chlita (paru dans le "Kol HaHalonims" n°475). Il se penche sur ce conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Avant tout, il est juste de plaindre l'Ukraine qui se voit agresser par l'Ours Russe. En effet, depuis 1989 le pays affiche ouvertement la voix de la démocratie alors que la Russie est très loin de faire régner la liberté de penser... Or **il ne fait aucun doute que pour le bien être des communautés juives, le système démocratique est de loin le meilleur.** En effet, le mode démocratique permet le fonctionnement de structures indépendantes juives religieuses et donne la possibilité de pratiquer Thora et Mitsvots. Il est clair pour le monde juif orthodoxe qu'il faille soutenir ce système plus que tout autre système existant. Puisque l'Ukraine s'inspire du système occidental, c'est à bénir de notre part (d'ailleurs de nombreuses communautés religieuses se sont développées ces derniers temps).

Cependant l'engouement pour l'Ukraine et sa défense ne devra pas atténuer la mémoire de la communauté. (Ndlr : **le passage que j'écris est important à connaître mais il sera préférable, pour ceux qui ont la très bonne habitude de me lire à leur table du Shabbat de sauter ces prochaines lignes**) En effet, il n'y a pas si longtemps (75 ans) les ukrainiens ont fait preuve d'une sauvagerie inouïe. S'il est vrai que les allemands ont gazé dans des chambres à gaz des millions de juifs (en fermant bien hermétiquement les portes afin de ne pas entendre les gémissements des agonisants, que D.ieu venge leur sang), les **ukrainiens ont décapités les juifs de leur propre mains...** Pour preuve encore, il existe des centaines de fosses communes gigantesques dans une multitude de villes ukrainiennes qui sont remplies de centaines de milliers de nos frères.

Ces populations innocentes d'hommes, femmes et enfants ont été mitraillées avant de tomber dans ces fosses, puis recouverte de terre fraîche... Il est connu que dans les environs de la ville d'Ouman (où se trouve le tombeau de Rabbi Nahman de Breslev) il existe une fausse dans laquelle gisent 30 000 corps. Toute cette population innocente avait été placée devant une seule alternative. La population enragée ukrainienne avait placé au-dessus des captifs une grande teinture sur laquelle était imprimée une immense croix. Il fallait que la population juive se prosterner devant elle pour avoir la vie sauve. La communauté refusa. Les ukrainiens de mémoires maudites prirent leurs haches et coupèrent les mains et les pieds de tous ces pauvres gens... Ils les laissèrent 3 jours durant dans cet état ignoble pour au final les jeter dans la fosse... Il existe des témoignages qui indiquent que l'on pouvait encore voir des signes de vie sous la terre... Et si les âmes sensibles de la communauté éprises de libéralisme disent que ce n'est qu'un accident de l'histoire (comme il y en a beaucoup d'autres qui disent, dans un autre domaine très proche, si vous voyez ce que je veux dire, que ce n'est qu'un "détail" de l'histoire...) il faut aussi savoir que ce pays a fait vivre aux communautés des carnages à peu près similaires au cours de son histoire. Ce fut le cas au début des années 1900 (où 150 000 juifs périrent des sabres ukrainiens) et plus anciennement au 17ème siècle avec les sombres pogromes intitulés "Ta'h et Tat"... En un mot, ce pays a beaucoup, beaucoup de sang innocent sur ses mains (**peut-être que cela devrait faire réfléchir le gouvernement israélien afin de ne pas accepter la venue de milliers d'Ukrainiens, n'appartenant pas à la communauté juive, pour en faire des citoyens à part entière ?**).

Cependant, la partie adverse (russe) n'est vraiment pas blanc-bleu, oh que non ! La Russie a toujours détesté la présence en son sein des communautés juives (d'ailleurs le Tsar Nicolas II de mémoire

maudite a volé les jeunes garçons de la communauté, à partir de 7/8 ans, pour les transformer après 30 années de service militaire obligatoires comme de vrais non juifs russes...). De plus, après la révolution soviétique, les communautés juives furent systématiquement pourchassées. **Les communistes ont été des plus infâmes** en interdisant toute pratique religieuse sur leur territoire et les plus récalcitrants étaient envoyés en Sibérie (le taux de mortalité avoisinait les 40 %). Ce que les communistes européens intitulaient le paradis communiste, n'est-ce pas Camarade !...Donc nous avons devant nous une grande problématique où **le fauteur** (la Russie qui a tout fait pour détourner la communauté de la Thora) s'attaque aux **tueurs** (l'Ukraine). Dire que le cœur de la communauté penche pour le tueur, impossible, pour le fauteur en aucune façon ! Seulement les desseins de Dieu sont insondables... Puisque c'est le dirigeant (mégalomane) des fauteurs qui s'attaque aux peuples de tueurs... Ce que l'on appelle dans notre riche lexique : "Le cœur des rois du monde sont dans les mains de D.ieu"(Proverbes).Il existe une explication très intéressante du Hatam Soffer (éminent Rav de Hongrie du début du 19ème siècle) dans son commentaire sur la Thora /Paracha Masséi (Ndlr : Son développement est long et profond, **je n'en prends que les très grandes lignes**). Dans la sainte Thora il est écrit que le tueur qui a prémédité son geste, devait être mis à mort (seulement il fallait un jugement en bonne et due forme avec témoins alors que le Sanhédrin siégeait à Jérusalem). Sur ce, le verset indique que le criminel ne pouvait pas payer une rançon pour diminuer sa peine. Le verset dit : "**le sang versé sur la terre ne sera expié que par la mort du tueur...**". Le Hatam Soffer enseigne que l'expiation du sang de la victime ne pourra être atteint que par la mort du meurtrier. Seulement, il se peut que ce soit une bête féroce, ou même un non-juif qui tue le meurtrier. Cela apportera l'expiation du sang (de la victime). Cependant dans chaque meurtre, continu le Hatam Soffer, il existe aussi la destruction du Sanctuaire de Dieu ! C'est-à-dire la partie Divine de l'âme juive (ndlr : l'âme descend de dessous du Trône Divin). Cette partie de l'homme ne trouvera son expiation que par la vengeance de D.ieu. Lorsque Hachem entraîne les nations à faire la guerre, et qu'une nation tombe dans les mains d'une deuxième, c'est au niveau matériel. Cependant la vengeance, de la sainteté profanée, l'âme juive, ne se fera que par le Clall Israël/le Messie qui viendra juger les fauteurs. (Ndlr d'après ce développement, la Russie punit les ukrainiens pour leur comportement, par rapport à leur passé, tandis que la punition des russes se fera par le Clall Israël (le Mashiah) qui combattra et jugera la nation qui a péché contre l'âme juive). A cogiter.

Coin Hala'ha : A Pessah il existe une interdiction formelle de manger du Hamets durant tous les jours de fête (depuis le Shabbat 15 Avril jusqu'au Shabbat du 23 Avril). De plus, il est interdit de posséder du Hamets. Donc on devra vérifier, avant la fête, de n'avoir aucun Hamets, dans sa maison, bureau, voiture etc., et ensuite de le détruire (le vendredi matin 14 Avril).On vérifiera tous les endroits où l'on a pu entreposer du Hamets au cours de l'année (et aussi là où les enfants auraient pu cacher des confiseries, pains gâteaux etc.). Si l'on est sûr que l'on n'a jamais fait rentrer du Hamets dans une pièce particulière, on sera exempté de la vérifier.

Tout ce nettoyage à l'approche de pessah, ne nous dispensera pas de faire la vérification à la lueur d'une bougie, la veille de la fête (le jeudi soir 14 Avril) et de

faire la bénédiction d'usage "Al Biour Hamets".

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold, Soffer.

" Autour de la table de Shabbat" se propose de diffuser les annonces de mariages, de naissances etc. de ses lecteurs prendre contact suivant le mail 009094412g@gmail.com

Une béra'ha à tous les Bahouré Yéchivots français en Terre Sainte qui reviennent dans leurs familles après un long semestre d'étude et en particulier aux élèves : Aharon Yossef Azoulay, Mikhaël Halfon et Nathan Zana de la Yéchiva Keter Chlomo de Bné Braq pour qu'ils continuent leurs "Shteigen" etudier la Thora) durant les "vacances" de Pessah



sous la direction
du Rav **Israël**
Abargel Chlita

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Tazria
Ahodech 5782

|148|

Parole du Rav



Les parents qui apparemment aiment beaucoup leurs enfants, les détruisent malheureusement de nombreuses fois. Un homme qui dit à sa femme d'acheter quelque chose à tous ses enfants sauf à un seul, est-ce normal ? Pourquoi ce n'est pas aussi son fils ? Demain quand le père mourra, ce fils ne voudra pas dire Kaddich. Comment les gens verraient-ils cela ? C'est impensable que des parents ne parlent pas à leurs enfants. Un homme de 80 ans est venu me voir pour faire un Din Torah à son fils pour 10 000 chékels qu'il n'avait pas remboursés à temps. Est-ce normal ?

De ma vie, je n'ai jamais demandé d'aide à mon père, car il ne m'a jamais laissé l'occasion de demander. Avant que je n'en aie besoin, il avait déjà déposé l'argent sur mon compte. Il le ressentait, il savait quand on était dans le besoin sans émettre le moindre mot. Je lui disais que c'était déplaisant et qu'il n'avait pas à faire cela et lui me répondait qu'il n'avait rien fait ! Alors je lui disais simplement merci et il me répondait : c'est à toi mon fils ! La perception d'un tel enfant sera différente car il sait qu'il est soutenu par ses parents.

Alakha & Comportement



Qu'est-ce que la joie ? Après avoir expliqué avec l'aide d'Hachem une infime partie de l'ampleur des dégâts causés par la tristesse, nous allons essayer d'éclaircir une infime partie de l'ampleur de ce qu'est la joie qui est la racine et le fondement de toutes les bonnes vertus de l'homme.

Nos sages de mémoire bénie ont rapporté que la joie est : Un sentiment de bonheur et de plaisir qui vient de l'intériorité du cœur, en se rapprochant d'un sentiment de complétude. La joie éveille chez l'homme une perception de plénitude et de paix sans perturbation ou agression extérieures comme lors du saint jour de chabbat, où il y a de la paix dans l'air. Cette paix crée une immense joie dans l'esprit humain et lui permet d'atteindre de hauts niveaux.

(Hélev Aarets chap 8 - loi 4 page 511)

Le lien entre la naissance et la Brit mila



La paracha de Tazria commence avec le sujet de la naissance d'un enfant mâle, comme il est écrit : «lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un garçon»(Vayikra 12.2) et immédiatement après la Torah apporte toutes les lois des lésions lépreuses. Il nous faut donc comprendre, quelle filiation interne existe entre la naissance des enfants et la question des lésions. Une autre question se pose : pourquoi la paracha qui traite du sujet de la lèpre, se réfère au mot "homme" (Adam), pour désigner des personnes de bas niveau comme il est écrit : «S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache»(Vayikra 13.2), «Lorsqu'une affection lépreuse sera observée sur un homme»(Verset 9). Il existe quatre titres pour désigner un homme : Adam, Ich, Guéver et Enoch. Le titre Adam est le degré le plus élevé de tous et ne s'applique qu'aux personnes ayant un haut degré spirituel, alors pourquoi l'employer ici ?

En fait, une seule réponse aux deux questions suffit. Il est rapporté dans la Guémara (Arakhin 16a) que la plupart des raisons pour lesquelles les lésions se produisent sur la personne sont à cause de préjudices fait à autrui dans son corps, dans ses finances ou dans sa dignité, comme l'effusion de sang, le vol, l'impolitesse, le mauvais regard et la diffamation qui découlent toutes du fait que l'homme ne comprend pas la réalité et se sent lui-même précieux et important,

par rapport aux autres. C'est pourquoi il se permet d'être orgueilleux et de blesser les autres de diverses manières. Par conséquent, cette paracha tourne autour du titre "d'Adam", car souvent c'est précisément certains hommes qui pensent posséder un degré plus haut que le reste du peuple, un sentiment de fierté vis à vis de ses semblables, avec un besoin d'éliminer les autres, ce qui n'est pas courant chez les hommes dont le niveau est bas. Il est clair que la punition par la lèpre, concerne les personnes de haut niveau qui méritent le titre d'Adam beaucoup plus que celles de moindre vertu et elles doivent surtout être très prudentes à ce sujet.

Par conséquent, la Torah juxtapose la question de la naissance des enfants au sujet des lésions, afin de sous-entendre à l'homme que le principal moyen par lequel il peut mériter que ses enfants à naître marchent sur le droit chemin tous les jours de leur vie et lui apportent beaucoup de sérénité et de joie est qu'il soit extrêmement prudent envers la dignité de chaque enfant d'Israël et qu'il agisse avec humilité envers eux. Et la raison est que chaque membre du peuple d'Israël est le fils d'Akadoch Barouh Ouh, comme il est écrit : «Vous êtes les enfants d'Hachem, votre Dieu»(Dévarim 14.1) et quand l'homme respecte les fils d'Akadoch Barouh Ouh et agit avec eux avec humilité, Hachem lui aussi, mesure pour mesure, agira avec respect avec

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Voici la sagesse qui appelle et la raison qui élève la voix. Sur les sommets qui longent la route, à la croisée des chemins, elle se place. Dans le voisinage des portes qui conduisent dans la cité, à l'entrée des avenues, elle fait retentir ses invectives :

Mortels, c'est vous que j'appelle, fils de l'homme, c'est à vous que s'adresse ma voix. Insensés, sachez le prix de la réflexion; simples d'esprit, sachez le prix de l'intelligence. Ecoutez, car j'expose de nobles vérités et mes lèvres s'ouvrent pour des leçons d'intégrité. Oui, ma bouche ne profère que la vérité et mes lèvres détestent le blasphème. Elles sont empreintes de droiture, toutes les paroles de ma bouche et en elles, rien d'ambigu ni de suspect."

Michlé chapitre 8

ses enfants et les aidera à suivre le droit chemin et déversera sur eux la bonté et la bénédiction dans la matérialité et la spiritualité. Ensuite, la Torah se penche sur la mitsva de la brit mila, comme il est écrit : «Et le huitième jour, la chair de son prépuce sera circoncis» (Vayikra 12.3).

Il est merveilleux de constater que cette mitsva est rappelée dans le premier sujet de la paracha (impureté de l'accouchement) qui est composé de huit versets en référence aux huit jours de la brit mila.

La vertu particulière du fait que la mitsva de la brit mila soit faite le huitième jour est, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, que le chiffre sept symbolise une réalité basée sur la nature de ce monde et ses limites et donc toute la réalité du temps de ce monde tourne autour du chiffre sept. Tous les sept jours vient le chabbat et tous les sept ans vient l'année de la chémitta et après sept chémitotes vient l'année du Jubilé, etc. Par contre, le chiffre huit symbolise une réalité au-dessus de la nature de ce monde et de ses limites, qui appartient déjà au monde futur.

Par conséquent, lorsqu'un juif est circoncis le huitième jour de sa naissance, son âme est associée à cette réalité au-dessus de la nature de ce monde et détermine sa place et sa part dans le monde futur et Akadoch Barouh Ouh fera pour lui des miracles et des prodiges qui sont au-dessus de la nature de ce monde. Sa connexion spirituelle avec Hachem est au-dessus de la nature, c'est-à-dire au-dessus de l'intelligence et de la logique. Il aura des forces de dévotion de l'esprit qui sont au-dessus de l'intellect et de la raison. Quant

à ce qui est écrit à la fin du verset : «La chair de son prépuce sera circoncis», le Or Ahaïm Akadoch rapporte (Vayikra 12.3) : Il est également expliqué selon ce qui a été écrit dans le Livre des Tikounimes (Tikoune 24) que trois niveaux existent dans la mitsva de brit mila : Le niveau d'excellence est la mila des fils des tsadikimes, cette mila permet le dévoilement du saint nom divin dans la sainte chair et elle est la couronne de la fondation. Le deuxième niveau est pour les fils du peuple moyen, leur mila est comme un sacrifice devant Hachem. Le troisième niveau est celui des fils bâtards, des mécréants qui détestent Hachem, leur brit mila est comme une offrande de poussière au serpent.

Le Or Ahaïm ajoute, que ces trois niveaux dans la mitsva de la brit mila sont sous-entendus dans le verset : «Circoncis la chair de son prépuce». Pour la brit mila des tsadikimes aimés par Hachem il est

écrit "Yimol", ce qui signifie, Youd Mol (le Youd circoncis), qu'il révélera en lui une impression de sainteté, comme la lettre Youd qui commence le nom du tétragramme. Pour ce qui est des moyens c'est le mot "Bassar" (chair) qui fait allusion aux sacrifices qui étaient des offrandes

de chair. Et pour la brit des mécréants en Israël il est écrit : "Son prépuce", car c'est la partie qu'on retire de l'enfant et qu'on laisse au serpent.

De plus, lorsque les parents observent toutes les règles de la pureté familiale, que l'enfant est né dans la pureté et que l'acte même de l'union entre eux a également été fait avec une grande sainteté et avec une grande modestie alors

l'enfant, qui naît dans la pureté et la sainteté, suivra la voie des enfants des tsadikimes dans le niveau de "Yimol", Akadoch Barouh Ouh tient alors lui-même avec le mohel le couteau au moment de la brit mila et le circoncit, dévoilant ainsi sur la chair la lettre Youd de son saint nom. Quand les parents de l'enfant ont maintenu toutes les lois de la pureté et que l'enfant est né dans la pureté, mais que l'acte même de l'union n'était ni sacré, ni pudique, l'enfant qui naît aura une Mila du niveau du Bassar, comme un sacrifice qu'on apporte, à Hachem Itbarah mais ce n'est pas Hachem qui tiendra le couteau.

Et quand, qu'Hachem nous en préserve, l'enfant ne naît ni dans la sainteté ni même dans la pureté, si par exemple il a été conçu quand sa mère était nidda ou s'il est le fruit d'une relation adultérine, il n'est pas digne d'être un sacrifice pour Hachem et ne mérite pas bien sûr qu'Akadoch Barouh Ouh lui fasse la circoncision car l'impureté et le

"Le niveau de la Brit Mila de l'homme dépend de la sainteté et de la pureté des parents"

prépuce contrôlent tout son corps. Et pourtant, il est circoncis et son prépuce est retiré de lui afin d'épuiser le pouvoir de la klipa qui est en lui. Grâce à cela, il reçoit la possibilité que plus tard dans la vie il pourra se rapprocher de l'étude de la Torah et des bonnes actions, il pourra intensifier et augmenter son bon côté et même finir par éliminer le pouvoir du mal qui se trouve en lui.

De tout ce qui précède, nous pouvons apprendre la grande importance de la sainteté des parents au moment de leur union, puisque c'est le moment qui détermine le niveau de sainteté de l'enfant à naître et les outils qu'il aura dans l'oeuvre du Créateur. Comme l'a écrit notre maître le saint Arizal : Plus le père et la mère se sanctifient lors de la conception de l'enfant à naître, plus il sera pudique et plus sa sainteté sera grande.



”כִּי קָדוֹב אֱלֹהֵי תַדְבָּר מְאֹד בְּכִיָּה וּבְלִבְבָּהּ לְעִשְׂתָּהּ”



Connaître la Hassidout



La sainte sphère céleste du dix

Or, chacun de ces trois niveaux qui sont Néfech, Rouah et Néchama est composé de dix facultés, qui correspondent aux dix sphères célestes (Séfirot), dont elles sont issues suivant l'ordre de l'enchaînement des mondes célestes. Les dix facultés tirent leur force des dix sphères célestes.

Les dix sphères sont dix forces supérieures à travers lesquelles Akadoch Barouh Ouh déverse l'abondance sur chaque membre du peuple juif. Il faut savoir que tout ce qui est relié à la sainteté appartient à la dixième sphère, tel que : les Dix commandements, les dix paroles par lesquelles le monde a été créé (Avot 85.1), tout lieu où dix hommes se trouvent ensemble, la présence divine repose sur eux (Sanhédrin 39b). «Les frères de Joseph partirent à dix, pour acheter du blé en Égypte» (Béréchit 42.3). «Le dixième sera saint pour Hachem» (Vayikra 27.32), «La dîme sera de un dixième» (Bamidbar 18.26). Et le Youd qui fait référence au chiffre dix contient en lui la sagesse première qui est reliée à la couronne.

Par conséquent, chaque juif parce qu'il possède en lui la lettre Youd, mérite que la présence divine repose sur lui. Si dix hommes du peuple d'Israël se tiennent debout ensemble, même s'ils ne prononcent pas de paroles de Torah, par le fait même qu'ils se trouvent au même endroit, la présence divine repose sur eux. Comme l'a rapporté l'Admour Azaken au nom du Maguid de Mézéritch (Iguéret Akodech 23), comme l'ont dit nos sages de mémoire bénie, Akadoch Barouh Ouh

donne la force aux tsadikimes de recevoir la présence divine. Lorsque Daniel a aperçu l'ange Gabriel il s'est



effondré. Hagai, Zékharia et Malakhi se sont enfuis, ils ne pouvaient pas supporter la lumière qui émanait de l'ange Gabriel (qui est quand même relativement proche de nous), alors imaginons encore plus la lumière de la Chéhina. Il est rapporté dans la Guémara (Méguila 19b) : S'il y avait une grotte où Moché Rabénou et après lui, le prophète Éliaou avaient reçu l'inspiration divine et qu'elle possédait une ouverture grande que le chas d'une aiguille personne ne pourrait se tenir face à la lumière qui en sortirait. Comme il est écrit : «Car nul homme ne peut me voir et vivre» (Chémot 33.20). La lumière de la Chéhina est encore plus intense. L'Admour Azaken ajoute qu'il a entendu de ses maîtres, que si un ange passe au dessus de dix juifs même s'ils n'étudient pas la Torah, à cause de la présence divine qui réside sur eux, il sera désintégré et disparaîtra du monde.

Dans le Talmud de Jérusalem (Brahot 87.53), il est rapporté que rien n'est sacré à moins de dix comme il est

écrit : «Afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël» (Vayikra 22.32) et comme il est écrit à un autre endroit : «Les fils d'Israël vinrent s'approvisionner avec ceux qui allaient» (Béréchit 42.5). La Guézéra Chava est un moyen de déduire certains détails pour un sujet mentionné dans la Torah à partir d'un autre sujet où est mentionné un mot en commun. Lorsqu'un même mot est employé dans les versets de deux sujets différents, il est possible de déduire certains détails de l'un vers l'autre. et donc ici avec ces deux versets, nous comprenons qu'Hachem est au milieu des enfants d'Israël lorsqu'ils sont au moins dix comme dans le deuxième verset car ils étaient dix à descendre s'approvisionner en Égypte.

Il y a dix sphères qui se nomment **Habad, Hagat et Naïm** (Hohma, Bina, Daat - Hessed, Guévoura, Tiféret - Netsah, Od, Malkhout). Et chacune est composée de dix niveaux et en cela nous atteignons le secret du niveau cent. Chaque Juif peut développer un potentiel de cent comme il est écrit au sujet des patriarches : Avraham : «Or, Avraham était âgé de cent ans» (Béréchit 21.5), Itshak : «Itshak sema dans ce pays-là et recueillit cette même année, au centuple» (Béréchit 26.12), Yaacov : «Il acquit la portion de terrain où il planta sa tente, de la main des enfants de Hamor, père de Chéhem pour cent késita» (Béréchit 33.19). Le Roi David instaura la récitation de cent bénédictions par jour et en ce qui concerne Adam Arichon, Akadoch Barouh Ouh, après la faute originelle, le ramena à la taille de cent Amotes.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya- Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
 Paris	20:03	21:11
 Lyon	19:50	20:56
 Marseille	19:46	20:50
 Nice	19:39	20:43
 Miami	19:19	20:13
 Montréal	19:04	20:09
 Jérusalem	18:43	19:34
 Ashdod	18:40	19:39
 Netanya	18:40	19:38
 Tel Aviv-Jaffa	18:40	19:30

Spécial Pourim:

- 02 Nissan: Admour Arachab de Habad
- 03 Nissan: Rabbi Yéhiel de Zlotchov
- 04 Nissan: Rabbi Rahamim Nissim Falagi
- 05 Nissan: Rabbi Cnéor Zalman de Loublin
- 06 Nissan: Rabbi Réouven Gerchénovitch
- 07 Nissan: Rabbi Sassone Mizrahi
- 08 Nissan: Rabbi Eliaou Chapira

NOUVEAU:



Matsot Méoudarotes
recommandée
par notre maître



Kim'ha Dépiss'ha
dons pour les familles
nécessiteuses

Appelez le 054.94.39.394

Histoire de Tsadikimes

Il y a de nombreuses années, vivait en France un juif converti au christianisme du nom de Nicolas Donin de La Rochelle, qui entreprit une vaste campagne de diffamation contre les juifs.

En 1240 il fut l'investigateur du procès du Talmud, appelé aussi brûlement du Talmud, qui opposa des ecclésiastiques à quatre rabbins, dirigés par Yehiel de Paris en présence du roi Louis IX de France. Il se conclut par la crémation de nombreux exemplaires du Talmud sur la place de Grève en 1242. Nicolas Donin fut le premier à jeter au feu les livres du Talmud qu'il avait autrefois étudiés. Malgré cette tragédie, cela n'était pas suffisant pour cet hérétique qui vouait une haine farouche au peuple d'Israël. Ses fausses accusations parvinrent aux autorités supérieures de l'Église et jusqu'au Pape lui-même

Quelques années plus tard, il trouva ainsi l'idée "de génie" pour éradiquer la communauté juive. La fête de Pessa'h approchait et il était temps d'accuser les juifs d'un meurtre rituel. Donin se rendit dans une petite ville où le curé était un antisémite notoire. Il lui expliqua son plan machiavélique pour faire tomber les juifs et le curé se frotta les mains d'une telle opportunité. Dans la maison du Rav de la ville, tout était prêt pour Pessah : l'appartement avait été nettoyé de fond en comble, sa femme, préparait les différents plats et les aliments pour le Séder. De retour de la Synagogue, accompagné de ses invités le Rav s'installa à la magnifique table qui avait été préparée. Malgré l'ambiance de la maison et la bonne odeur des mets l'esprit du Rav était troublé.

Dehors, déguisé en pauvre mendiant, le Pape Innocent IV se trouvait dans cette ville à ce moment-là et voulait voir de ses propres yeux si les juifs avaient vraiment la coutume du meurtre rituel. Il se posta dans un endroit sombre et regarda par la fenêtre tout ce qui se passait dans la maison juive. Il fut émerveillé par l'ambiance de sainteté qui régnait chez le Rav. Chaque coutume, chaque prière le fascinait. Il regrettait de plus en plus d'avoir donné du crédit à Donin. Soudain, le Pape entendit marcher furtivement près de la maison et dut se mettre à l'abri pour ne pas être débusqué. Il vit alors deux hommes portant un gros sac et le déposer dans la cour de la maison du Rav. Il se dirigea vers les hommes et leur dit qu'il était chrétien et qu'il avait compris que ce sac servait à mettre en place une accusation de meurtre rituel. Rassuré sur leur interlocuteur, l'un des compères lui expliqua : «Nous avons déterré

un corps au cimetière, nous l'avons rendu méconnaissable et demain nous dirons que la fille de mon collègue a été enlevée et nous amènerons des gens ici pour accuser les juifs du meurtre rituel et nous en finirons avec cette vermine». Le Pape reconnut la voix de Donin et lui dit alors : «Je suis un pauvre mendiant et si vous voulez que je garde le secret, que mes seigneurs me donnent une petite compensation». Donin lui répondit qu'ils n'avaient pas d'argent. Alors le Pape, demanda un présent qu'il rendrait le lendemain quand il viendrait chercher son dû. Nicolas Donin lui donna sa bague en lui disant :

«Demain matin, rapporte la moi chez le curé de la ville et je te donnerai une grande bourse d'argent qui te sortira de ta misère».

Le lendemain du Séder, l'ambiance de fête se transforma en ambiance de pogrom. Une horde de chrétiens à la recherche de la petite fille "disparue" avec en tête de cortège Donin qui criait : «Les Juifs l'ont assassinée !» Puis après quelques investigations, ils trouvèrent le corps caché derrière la maison du Rav. On arrêta le Rav et les responsables de la communauté et on les condamna à être brûlés vifs. Donin jubilait de plaisir, son plan fonctionnait très bien. Pendant l'audience, avant de transférer les prisonniers au bourreau, Nicolas Donin prononça un discours haineux devant le Pape et ses cardinaux, demandant que l'on ne se contente pas de mettre à mort les assassins que l'on venait d'arrêter, mais que l'on tue tous les Juifs du royaume.

Impassible, le Pape se leva et le silence régna dans toute la salle. Il se rapprocha de Donin et lui dit : «Mécréant ! Comment oses-tu revendiquer ta chrétienté ! Cette bague est bien la tienne, te rappelles-tu me l'avoir donnée au moment où tu déposais le corps de cette jeune fille ?» Donin se jeta au pied du Pape l'implorant de se taire. Mais le Pape le repoussa, puis raconta tout ce qui s'était déroulé pendant la nuit du Séder. On délivra immédiatement les prisonniers et on condamna à mort Donin et ses complices.

Cette année-là, le Pape Innocent IV envoya une missive à tous les cardinaux et évêques dans toute la France, leur interdisant de faire quoi que ce soit si on leur rapportait une accusation de meurtre rituel. Jusqu'à la fin de sa vie, le Pape Innocent IV garda une admiration profonde à l'égard des Juifs grâce au Séder qu'il avait vu chez le Rav d'une petite ville de France.



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous :

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière